Le P'tit Taillebourgeois

TAILLEBOURG
CITÉ HISTORIQUE DU MOYEN ÂGE

janvier 2016

N° 90

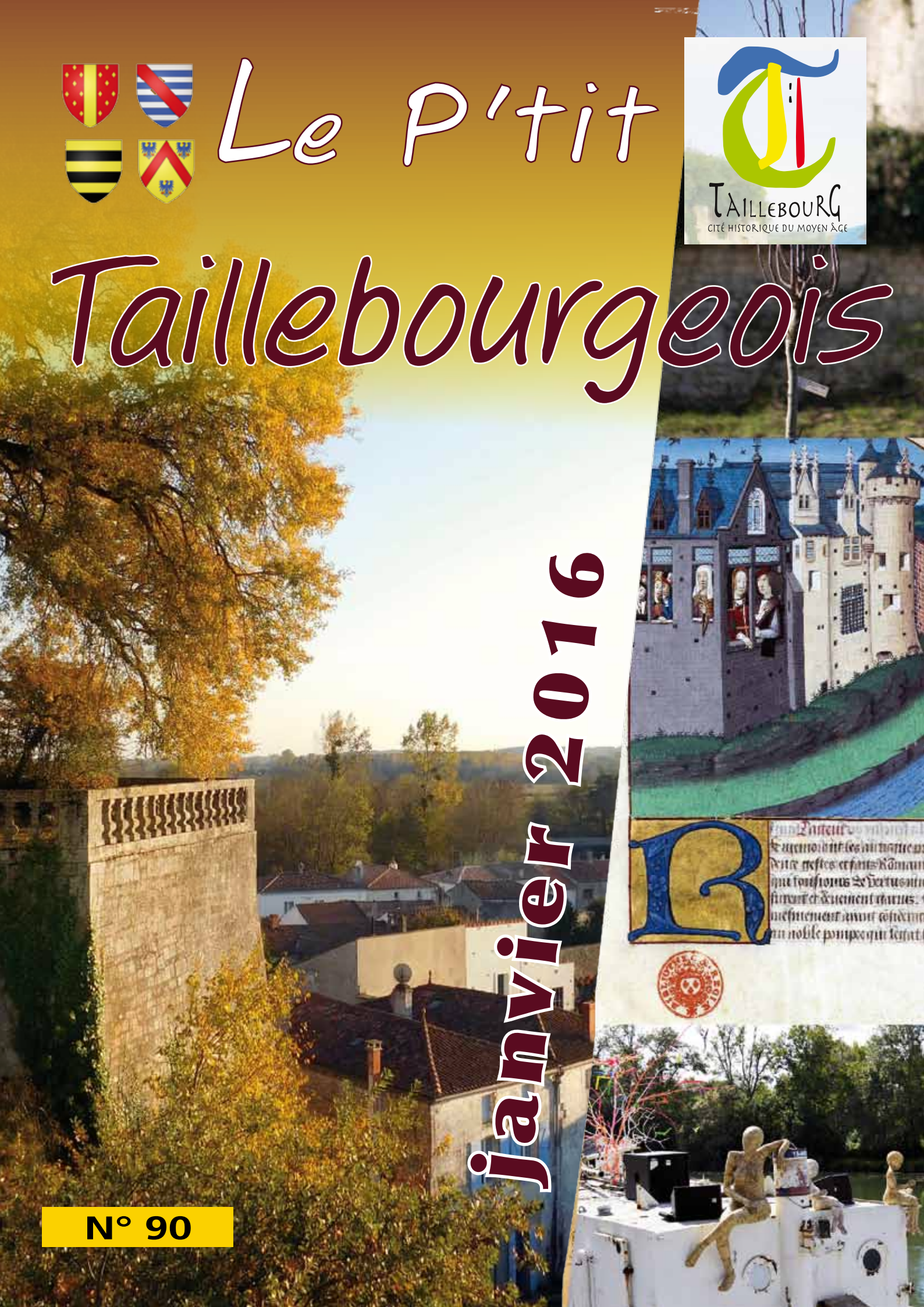

Vie Municipale

Les Brèves de la Vie Municipale

LA BOULANGERIE FAIT PEAU NEUVE !

Depuis le 13 octobre, notre boulangerie a rouvert ses portes, à la satisfaction de tous... C'est une boutique transformée que nous avons découverte : nouvel agencement, nouvelles couleurs....

M et Mme Benoist ont voulu marquer de leur empreinte ce commerce, qui est également un lieu où les taillebourgeois se retrouvent, et échangent le bonjour matinal et les nouvelles fraîches....

Côté saveurs, nous pouvons y trouver les pains et baguettes classiques bien sûr, mais aussi la Festive, et le délicieux pain de seigle au citron...

Et j'en oublie !!!

Gageons que le sourire et l'enthousiasme de nos jeunes boulangers sauront faire le reste...
Bienvenue à eux....

Cindy et Julien Benoist
9, rue Aliénor d'Aquitaine
17350 Taillebourg
Tél.: 05 46 95 34 63
Horaires d'ouverture :
du mardi au samedi de 7h à 13h et de 16h à 19h30,
dimanche de 7h à 13h. Fermé le lundi.

GRAND DESTOCKAGE !

La roue tourne.... Mme Véronique Dupeux, propriétaire du tabac-presse de Taillebourg depuis quelques années, quitte notre région pour vivre d'autres aventures....
Nous lui souhaitons bien sûr tout le bonheur du monde dans sa nouvelle vie.
A cette occasion, elle fait un déstockage de -50% sur les livres, cadeaux, jouets et articles de pêche. Les premiers arrivés auront l'avantage du choix...

Tabac - Presse - Loto - Souvenirs
12, rue Aliénor d'Aquitaine – 17350 Taillebourg
Tél. : 05 46 91 70 89
Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 7h30 à 12h30 et de 16h à 19h30.
Dimanche et lundi de 7h30 à 12h30.

Sommaire

Janvier 2016 - n° 90

Vie municipale
Les Brèves p 2
Le mot du Maire p 3

Compte-rendus
des Conseils municipaux p 4

Vie communautaire
- Journée Défense et Citoyenneté p 19
- L'actualité de votre Communauté de Communes p 20

Vie municipale
- Journées du Patrimoine p 22
- Exposition permanente p 23
- Verger Patrimonial p 24

Etat civil p 18

Vie associative
- La Gaule Charentaise p 25
- ADMS p 26
- ATEPE p 27
- Société sportive de Taillebourg p 28
- Nos P'tits Loups p 29

Renseignements utiles p 30

Artisans et commercants p 31

Bulletin municipal
Le P'tit Taillebourgeois
N°90 - Janvier 2016
Directeur de la publication : Pierre Texier
Conception : Dany Chenet
Photo de couverture :
Jean-François Weill dit Morey
Photos intérieur : P. Texier, J.P. Cocteau, D. Arroyo-Bishop, D. Chenet.
Imprimé par ContiPrint

Merci à tous les membres de la Commission Bulletin Municipal pour leur investissement : Sylvie Albert, Dany Chenet, Marie-Claude Cubillo, Emmanuelle Guiberteau, Christine Texier, Pierre Texier.

Le mot du Maire

L'année 2015 s'achève, pour laisser la place à l'année 2016.
Cette année 2015 a été marquée par de dramatiques évènements, que tout le monde connaît et qui ont laissé une France amère, abasourdie et déconcertée devant de telles barbaries.
La France est sans doute le seul pays au monde où l'on peut s'exprimer avec une telle liberté et c'est bien cela qu'il nous faut préserver, le droit à l'expression, pour tous.
Dans notre commune, les projets avancent, avec toutefois une priorité, la restauration du Pont Dormant, indispensable pour l'accès au château et aux écoles, dossier qui a été malheureusement trop longtemps négligé.
Nous avons également mis l'accent sur la sécurité dans notre village, avec :
- la mise en sens interdit de l'allée aux abords des écoles ;
- la fermeture au public de lieux non conformes du point de vue de la sécurité et de la loi sur les "Etablissements Recevant du Public" ;
- l'éclairage, les contrôles et avertissement de la vitesse aux abords du Pont Boyard ;
- la mise en péril de bâtiments menaçant de s'écrouler...

Certaines de nos décisions ne font pas l'unanimité, mais nous resterons intransigeants face à la protection des personnes et l'égalité de tous devant la loi, même si nous devons "changer certaines habitudes".
Un refuge pour les Pèlerins de Saint Jacques de Compostelle a vu le jour cet été, en lieu et place d'un ancien gîte qui ne pouvait pas être loué du fait de sa catégorie. Dans le cadre de notre inscription au projet régional "Trame Verte et Bleue", nous avons eu également le plaisir d'aménager un verger patrimonial avec les enfants de l'école.
Pour l'ensemble de nos réalisations (dont certaines en cours), il nous a fallu aller "à la pêche" aux subventions, ce qui demande beaucoup de travail à l'équipe municipale.
Subventions 2015 obtenues :

Parking Charente :	2 428.40 €	du Département
FRIL(Pont Dormant) :	30 000.00 €	de la Région
FISAC(Petite épicerie):	36 299.07 €	ETAT – Ministère de l'Economie –Industrie et Numérique)
(dossier engagé par la municipalité précédente et finalisé par l'actuelle)		
Verger Conservatoire :	6 234.00 €	de la Région
Trame Verte et Bleue :	6 623.00 €	de la Région
Matériel Informatique : (accès libre au secrétariat)	500.00€	de la Région
PLU (révision) :	4 904.29 €	ETAT

On notera que les subventions FRIL, FISAC, Verger Conservatoire, Trame Verte et Bleue, Matériel Informatique sont des subventions allouées par la Région.
Comme vous avez pu le lire dans la presse, nous sommes nous aussi perplexes sur l'avenir de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge, de l'augmentation des taux sur les impôts locaux, de l'absence et de l'impossibilité d'investissement à longue échéance proposée par les prochains budgets.
A Taillebourg nous avons accueilli une nouvelle association de parents d'élèves, l'ATEPE, et nous sommes heureux de constater le nombre important de jeunes parents qui s'y impliquent avec énergie.
Les Baladins se relancent après une pause d'une année.
Malgré les restrictions budgétaires de l'Etat et le contexte financier difficile, la municipalité souhaite maintenir à la même hauteur les subventions pour les associations de Taillebourg qui participent réellement à l'animation et à la vitalité de notre village. Nous mettrons tout en œuvre pour soutenir ces associations ainsi que nos commerces.
Nous avons une pensée pour les familles qui ont perdu un être cher en 2015.
Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Taillebourgeois.
Enfin, nous souhaitons à tous et à toutes une Bonne & Heureuse Année 2016, de l'espoir pour tous ceux qui rencontrent des problèmes de santé, de travail.

Le Maire
Pierre Texier

Compte-rendus des Conseils municipaux

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2015

Présents : Messieurs Pierre Texier, Gérard Gallais, Guillaume Covela-Rodriguez, Fabrice Guillot, Daniel Arroyo-Bishop, Mesdames Sylvie Albert, Emmanuelle Guiberteau, Babette Richaud, Maryse Beaubeau, Dany Chenet.
Jean-François Decq donne pouvoir à Emmanuelle Guiberteau. Philippe Ganthy donne pouvoir à Pierre Texier.
Secrétaire de séance : Maryse Beaubeau.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :
- Bulletin municipal
- Domaine public fluvial
- etablissement public foncier
- Rapport annuel du Maire sur l'assainissement, le prix et la qualité sur le service public de l'eau et rapport annexe de la RESE.
- Tarif salle des fêtes.

ORDRE DU JOUR :
1) Adoption du PV du 17/07/2015
2) Délibération : recrutement adjoint technique 2e classe
3) Délibération : comptes de la SEMIS
4) Pont Dormant : calendrier des travaux
5 caserne des pompiers
6) SIVOS : rentrée scolaire
7) Suivi du budget
8) Commerçant ambulant : autorisation
9) Arrêté RESE interdisant les captages d'eaux non autorisés sur les bornes à incendie
10) Bulletin municipal
11) Domaine public fluvial
12) Etablissement public foncier
13) Rapport annuel du Maire sur l'assainissement, le prix et la qualité sur le service public de l'eau et rapport annexe de la RESE
14) Tarif salle des fêtes
15) Questions diverses.

1) Adoption du PV du 17/07/2015
Mme Dany Chenet souligne que le tableau de location n'est pas clair. Il faut lire que la location du parc est gratuite si la salle des fêtes est louée en même temps.
Vote : tous pour.

2) Délibération : recrutement agent technique 2e classe
Ouverture d'un poste d'agent technique 2e classe à temps non complet (32 h) afin d'occuper le poste à temps ^lein, laissé vacant par le décès d'Alain Loizeau.
Vote : tous pour.

3) Délibération : comptes de la SEMIS
Report du vote de la délibération à la prochaine réunion du conseil municipal d'octobre après une meilleure analyse du dossier.

4) Pont Dormant : calendrier des travaux
De novembre 2015 au 1er février 2016 : appels d'offres
Travaux de mi-février à mi-octobre 2016 : travaux en 3 phases :
- 1ère phase : mi-mars à mi-juillet
- 2e phase : juillet
- 3e phase : mi-juillet à octobre.

5) Caserne des pompiers
Le Lieutenant-Colonel Calvo a annoncé au conseil municipal la fermeture de la caserne. La réintégration du matériel vers le SDIS 17 se fera dans le courant du mois de septembre.

6) SIVOS : rentrée scolaire
Durant les deux mois d'été, les travaux demandés par les institutrices ont été effectués.
- remise en conformité de l'électricité dans deux classes et le bureau de la directrice.
- Tables des classes rénovées.
- Alarme incendie installée dans la cantine.
- VMC changée dans la classe maternelle : elle était inaccessiblen depuis la construction du bâtiment (pas de trappe d'accès) et en panne depuis de nombreuses années.
- Agrandissement et peinture d'un local de rangement sous le préau.
- Bacs à sable désinfectés et nettoyés.
- Travaux dans les toilettes.
Modification du réglement intérieur concernant la cantine.
Une demande de dérigation pour la scolarisation d'un enfant sur une commune extérieure a été refusée par la municipalité (coût de 600 euros pour une scolarisation en primaire à payer par la commune où les parents résident, donc à Taillebourg).
Il est important de conserver nos enfants dans l'école de notre commune pour ne pas faire baisser l'effectif, ce qui pourrait entraîner la fermeture d'une classe.

7) Suivi du budget
M. le Maire informe qu'il va falloir faire une modification dans le budget et supprimer un de nos projets.
En effet, nous venons de recevoir une demande de M. le percepteur pour une "admission en non-valeur" qui correspond à une dette non recouvrable (insolvabilité) pour un ancien résident du camping (facture impayée de 2011 pour un montant de 1 960 euros).
Vote : 11 pour, 2 abstentions.
Nos espérons vivement que ce cas ne se reproduira pas, concernant les nombreux impayés de ce camping, au regard de la gestion faite par le passé.
Concernant les consommations de gas-oil pour le matériel, M. le Maire demande que le cahier des relevés de

consommations des véhicules et de la cuve à fuel soit mieux renseigné (date, nom de l'agent utilisateur, kilométrage ou compteur horaire).

8) Commerce ambulant (autorisation)
Une demande pour la vente de frites et de produits belges a été faite pour installer un camion ambulant sur la place de la Charente le jeudi soi.
Vote : tous pour.

9) Arrêté RESE interdisant les captages d'eaux non autorisés sur les bornes incendie
Signé par M. le Maire. Cf lettre de M. Christian Perrat :

Madame, Monsieur le Maire,
Les prises d'eau sur les bornes d'incendie à des fins d'utilisations domestiques ou pour des activités professionnelles constituent une pratique illégale et préjudiciable pour la collectivité.
Compte-tenu des préjudices constatés, le Conseil d'Exploitation de la RESE propose aux maires la promulgation d'un arrêté interdisant l'utilisation des bornes incendie aux prélèvements d'eau non autorisés et potentiellement dangereux. Un projet d'arrêté vous est transmis en pièce jointe à cet effet.
Cette démarche de prévention vise à intervenir sur deux risques majeurs :
RISQUE SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL
Un retour d'eau peut être à l'origine d'une contamination du réseau de distribution d'eau potable, par exemple dans les cas d'utilisation d'une borne incendie pour un remplissage de citerne par une entreprise de vidange....
RISQUE MATERIEL ET FINANCIER
On observe des dégradations fréquentes sur les poteaux incendie ou des ruptures de canalisations dont les réparations sont à la charge de l'ensemble des usagers du service d'eau ainsi que les consommations d'eau qui en résultent.

10) Bulletin municipal
Seule une association a envoyé son planning pour l'année 2015/2016.
Un devis a été demandé pour l'impression du bulletin municipal; à la réception du devis, une étude a été faite afin d'évaluer s'il y a un gain d'argent et de temps par rapport à l'impression sur le photocopieur de la mairie. Il est décidé de faire imprimer le bulletin par un professionnel.

11) Domaine public fluvial
Il a été remarqué différents problèmes sur le domaine public fluvial, notamment un cheval retrouvé mort dans la Charente, et des dégradations sur des bateaux. Devant l'urgence de certains problèmes, c'est la municipalité qui les a gérés, bien que cela incombe au service des voies d'eaux du Conseil Général de la Charente-Maritime.

12) Etablissement public foncier
Pour permettre la revitalisation des villages, il a été instauré par l'établissement public foncier un prêt à taux zéro (sous certaines conditions); cela permettra aux primo-accédants d'acheter et de rénover de vieilles maisons dans les bourgs ruraux. Auparavant, ce prêt ne concernait que les constructions neuves.
Cet établissement propose de rencontrer les élus pour une réunion d'information; une date sera fixée prochainement.

13) Rapport annuel du Maire sur l'assainissement, le prix et la qualité des services publics de l'eau et rapport annexe de la RESE.
Lecture du rapport 2014 par M. le Maire. Rapport disponible en mairie.

14) Tarif de la salle des fêtes
Suite à l'observation de Mme Chenet à propos du compte-rendu du 17/07/2015, il faut lire que la location du parc sera gratuite uniquement si la salle des fêtes est louée en même temps.
D'autre part, le conseil municipal décide de ne plus faire payer les couverts lors de la location de la salle des fêtes.

15) Questions diverses
Fabrice Guillot fit le compte-rendu de la commission voirie : dépenses et avancement des travaux.

- Busage à la Bécaudière	4 400 €
- Caniveaux à l'arrêt "camping-cars"	1 043 €
- Peinture routière (lignes jaunes, etc)	2 000 €
- Cendrée sur le terrain de boules	392 €
- Point à temps + reprise de voierie à Beaulieu	11 605 €
- Fauchage et entretien des haies	7 905 €
- Achat de panneaux	340 €
- Curage des fossés	1 321 €
- Divers petits travaux	269 €

Travaux à finir et déjà financés : parking de la place du marché devant la mairie et la salle des fêtes (6 955 €)
Travaux à l'étude : parking "bord de Charente" après les Quais de Taillebourg (7 185 €). Demande de subventions et déclaration administrative en cours.
Travaux à prévoir : suppression du local poubelle à la gare. Déplacer les gravas de la prairie de la Rutelière. Nettoyage et panneaux.
Travaux à l'étude : réfection de la route du Péré sur 530 m.

Bruno Chevalier rappelle qu'il y a eu vandalisme à la salle du terrain de foot : 6 portes fracturées. Facture des réparations de 2 119 €. Une déclaration à l'assurance est faite, l'expertise est programmée.
Suite à de violents coups de vent, des dégâts ont été constatés dans le parc. Un élagage d'urgence a du être effectué par M. Ponceau pour une mise en sécurité de l'arbre devenu dangereux.

Sylvie Albert : suite à la réunion publique sur la sécurité dans le bourg et notamment rue Aliénor d'Aquitaine, il est envisagé de mettre des ralentisseurs, mais seulement en 2016, car pas inscrit au budget de 2015.
Propose de mettre des roses trémières dans la rue Aliénor d'Aquitaine.

Daniel Arroyo-Bishop annonce que les journée du patrimoine auront lieu les 19 et 20 septembre 2015. A cette occasion, les murs et pieds de murs des salles voûtées vont être nettoyés.

Fin de la séance à 00 h.

Conseil Municipal du 1er octobre 2015

Présents : Messieurs Pierre Texier, Jean-François Decq, Bruno Chevalier, Fabrice Guillot, Guillaume Covela-Rodriguez, Philippe Ganthy, Daniel Arroyo-Bishop, Gérard Gallais. Mesdames Sylvie Albert, Dany Chenet, Babette Richaud, Maryse Beaubeau.
Absente : Mme Guiberteau.
Secrétaire de séance : Mme Beaubeau.

Ordre du jour :
1) Adoption du PV du 27/08/2015
2) Tableau des effectifs (agents de la commune)
3) Pont Dormant : demande d'autorisation des travaux à l'ABF/calendrier définitif
4) Refus de l'Architecte des Bâtiments de France pour le projet parking "Bords de Charente" et demande de rendez-vous du Maire
5) Bilan des Journées du Patrimoine
6) Etat des lieux de la Caserne des Pompiers- nouvelle destination du bâtiment
7) Mise en "péril imminent" d'un bâtiment Rue de l'étang
8) Réunion avec le représentant de l'Etablissement Public Foncier Région (EPF)
9) Mise à jour des données du plan du cimetière, des noms de rue et des marquages au sol de voirie - SIG
10) Délibération -Vote des comptes de la SEMIS
11) Circulation aux abords de l'Ecole
12) Convention avec les associations utilisatrices de locaux et de services de la municipalité
13) Tarifs des gîtes
14) Questions diverses

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :
14) Délibération pour autoriser monsieur le Maire à signer la convention avec la CdC pour le nouveau PLU
15) Délibération pour autoriser monsieur le Maire à signer des conventions de servitude avec ERDF sur des parcelles appartenant à la commune.
16) Division de la parcelle ZL52 pour la zone du lotissement "des écoles" et la zone du groupe scolaire
17) Mise aux normes ERP, Ad'AP
18) Bulletin municipal
19) Date prochain conseil
20) Questions diverses
Vote : tous pour

1) Adoption du PV du conseil municipal du 27 août 2015
Vote : tous pour

2) Tableau des effectifs
Mr TEXIER nous rappelle que le précédent tableau des effectifs de la collectivité date du 17/05/2010 et qu'il doit être tenu à jour.

Nouveau Tableau des effectifs (agents de la commune)

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	A	1	Temps complet : 35/35ème
Adjoint administratif 2ème classe	C	1	Temps non complet : 24/35ème
Adjoint administratif 2ème classe	C	1	Temps non complet : 24/35ème Création à compter du 1/1/2016
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	C	1	Temps complet : 35/35ème
Adjoint technique territorial 2ème classe	C	1	Temps complet : 35/35ème
Adjoint technique territorial 2ème classe	C	1	Temps non complet : 32/35ème
Adjoint technique territorial 2ème classe	C	1	Temps non complet : 30/35ème
Adjoint technique territorial 2ème classe	C	1	Temps non complet : 15,92/35ème
	TOTAL	8	

Vote : tous pour

Comme cela avait été déjà convenu, monsieur le Maire demande la réduction du temps de travail de la secrétaire à l'accueil, considérant que Mme TEXIER accompli des taches « Mairie » à l'Agence Postale (tickets de cantine, suivi des remboursements d'assurance, courriers divers, renseignements Patrimoine, etc....) sans que son temps de travail n'ait été augmenté.
Mr TEXIER propose la suppression d'un poste d'agent administratif 2ème classe à 28/35ème.
Vote : tous pour

Mr TEXIER propose la création d'un poste d'agent administratif 2ème classe à 24/35ème.
Vote : tous pour

Mme BEAUBEAU indique que l'appel d'offre pour le poste d'agent administratif 2ème classe à 24/35ème va être lancé. Ce poste sera à pourvoir pour le 01 janvier 2016.

3) Pont Dormant
Le projet définitif et le calendrier de l'architecte en Chef des monuments historiques (Philippe VILLENEUVE) ont été présentés et la demande d'autorisation de travaux soumise à l'architecte des Bâtiments de France est faite. « La délimitation de l'aire de chantier des phases 1 et 3 permettra d'envisager de laisser la circulation du pont ouverte. Quant à la phase 2 (Juillet 2016), le pont sera entièrement condamné. Suite à ce que nous avions vu ensemble, la circulation du pont serait fermée pendant le mois de juillet. Une passerelle permettra l'accès à titre provisoire à la plateforme du château, en cas de nécessité, par les agents municipaux. » Philippe VILLENEUVE.

4) Refus de l'architecte des Bâtiments de France pour le Projet Parking "Bords de Charente" et demande de rendez-vous du Maire
L'architecte des Bâtiments de France a refusé le projet parking "Bords de Charente", il demande un "projet paysager" complet (zone ZPPAUP). Monsieur le Maire a demandé un rendez-vous pour défendre le projet qui ne modifie en rien l'existant et il propose d'abandonner celui-ci, si les coûts de « bureau d'études » sont plus importants que le coût du parking lui-même.

5) Bilan des journées du Patrimoine
Tournage à Taillebourg pour l'émission "Des Racines et des Ailes"
Après l'émission "Des Charentes au Poitou" de 2013, l'agence CAPA TV est missionnée par France 3 pour réaliser un nouveau film de 110 minutes pour la collection "Passion Patrimoine" de l'émission Des Racines & Des Ailes. Le tournage a lieu de fin août à mi octobre 2015. La date de diffusion, prévue en 2016, n'est pas encore fixée. Avec pour fil conducteur la Charente, l'équipe de tournage prévoit de remonter le fleuve depuis l'estuaire jusqu'à la Charente Limousine en passant par Rochefort, Saintes, Cognac et Angoulême, tout en effectuant quelques écarts et notamment à Taillebourg où l'équipe de tournage s'est implantée sur le site du château ce mardi 29 Septembre pour 2 h de Tournage. Nous devons cette " extraordinaire" opportunité à notre journée du 30 Mai, jour de lancement de notre souscription pour le pont dormant en compagnie de la Fondation du Patrimoine, de la société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis que nous avons accueillie pour leur assemblée générale et tout particulièrement à la détermination de Frédéric CHASSEBOEUF, historien, présent ce jour là et qui a convaincu l'équipe de tournage de poser ses caméras à Taillebourg qu'il affectionne tant. En moins de 2 ans, l'équipe municipale aura donc porté le village de Taillebourg sur la scène nationale (rendez-vous en 2016 avec une estimation de 4 millions de téléspectateurs).

Journées du patrimoine
"Samedi 19 et dimanche 20 derniers, un peu plus de 400 personnes(+ une quarantaine de scolaires) ont pu découvrir ou redécouvrir notre patrimoine lors des Journées Européennes du Patrimoine : des Taillebourgeois, des amis de Taillebourgeois, mais aussi des visiteurs venus de Châtelaillon-Plage, Royan, Marennes, Saintes, Niort, Ile-de-Ré ... une augmentation de 50 % sur l'année dernière. Cette année, la mise en place d'une salle d'exposition permanente dédiée à l'histoire du château de Taillebourg a fait connaître l'importance historique du site et la présence du collectif d'artistes "Les Embarqués" a donné une nouvelle jeunesse à nos anciennes salles."

Daniel ARROYO-BISHOP

"Avant que nous ne fassions le bilan de notre évènement artistique et que nous vous adressions des remerciements plus officiels, je tenais à vous remercier "à chaud", au nom du collectif, pour l'accueil et l'aide que vous nous avez apportés. Nous avons eu la chance de bénéficier d'un temps clément et le public a visiblement été séduit par cette manifestation qui a permis aussi de faire découvrir vos très belles communes à l'occasion de ces journées du patrimoine. Nous serons bien sûr à l'écoute de vos remarques (positives et négatives) sur notre manifestation.

Cordialement, Anne Clavel –Les Embarqués"

M. TEXIER indique que pour préparer cette manifestation, deux agents techniques ont passé une semaine ce qui a causé un retard dans leur travail habituel. Il demande donc aux conseillers de bien prendre en compte que pour faire certaines activités, d'autres seront moins suivies dans le même temps, ou il faudra plus de bénévolat car il n'est pas question d'embaucher de nouveau personnel. M. Texier remercie M. Arroyo-Bishop pour son investissement important ainsi que les conseillers qui ont participé (dont Babette Richaud à la décoration).

6) État des lieux de la Caserne des Pompiers - nouvelle destination du bâtiment
Suite à l'arrêté préfectoral n° 15-092 du 19 août 2015, portant dissolution du centre de première intervention de Taillebourg à compter du 1er septembre 2015, l'état des lieux pour la fermeture de la caserne des pompiers de Taillebourg à été réalisé le 18 Septembre en présence du Lieutenant-Colonel Calvo, d'un de ses adjoints, responsables des matériels, du lieutenant Bordron, du maire, du 1er et du 3ème Adjoint.
Avant cet état des lieux, une lettre en date du 14 septembre 2015 de la Régie d'exploitation des Services de l'eau (RESE) concernant le compteur de la caserne, nous alertait sur une consommation anormale de 157 m3 imputable "soit à un accroissement des besoins, soit à une fuite" selon le technicien de la RESE. Nous n'avons, lors

de cet état des lieux, localisé aucune trace d'humidité qu'aurait pu engendrer un tel volume d'eau.
Extrait du courrier que le maire a envoyé à certains pompiers :
"Le Lieutenant-Colonel CALVO m'a récemment annoncé la fermeture définitive du centre de premier secours et la réintégration des matériels pour la fin du mois d'août.
Le maintien de cette caserne était de toute façon déjà en suspens depuis longtemps puisque le Lieutenant-Colonel avait déjà interrogé l'ancien Maire sur sa fermeture ou non, et le recrutement d'un cantonnier-pompier n'y aurait rien changé.
Les vraies raisons de cette fermeture sont très bien retranscrites dans la délibération du SDIS du 18 Juin 2015 et quoique certains puissent en penser, personne ne se réjouit de voir disparaître une telle structure de son territoire.
L'ensemble des conseillers municipaux qui ne comptent pas les heures qu'ils donnent à la vie de leur commune sont en mesure de concevoir l'abnégation et le service dont ont fait preuve les générations de pompiers volontaires qui se sont succédées à Taillebourg et ils les remercient, au nom de la population, pour leur dévouement fait à la nation."
Monsieur le Maire propose que ce bâtiment municipal porte le nom de "Ancienne Caserne des Pompiers", il propose aussi que ce bâtiment serve de locaux techniques aux agents municipaux, ce qui évitera le prix d'une construction de bâtiment au regard de la non-conformité des locaux techniques actuels.
Vote : tous pour
Dans ce cadre, il a pris un rendez-vous à Port d'Envaux pour qu'un groupe d'élus et d'agents fassent une visite de leurs locaux afin de visualiser leur agencement.

7) Mise en "péril imminent" d'un bâtiment rue de l'étang
Monsieur fait part des différentes phases administratives pour la « mise en péril imminent » d'un immeuble.
Suite à un premier courrier, le tribunal administratif a nommé un expert. Celui-ci est venu sur les lieux et a fait un rapport qui mentionne "une situation de péril imminent". La démolition totale est prescrite. Passé le délai de recours, les propriétaires devront réaliser les travaux. Si cela n'est pas le cas, la municipalité est en charge de le faire, aux frais des propriétaires. L'expertise de l'architecte, ordonnée par le Tribunal Administratif de Poitiers (d'un montant de 556 euros, est dans un premier temps facturée à la municipalité, puis dans un deuxième temps aux propriétaires).
Du fait de la présence de l'expert, monsieur le Maire a sollicité son avis sur d'autres cas similaires. D'autres dossiers abandonnés vont donc être réouverts….

8) Réunion avec le représentant de l'Etablissement Public Foncier Région (EPF)
"L'établissement Public Foncier de Poitou-Charentes est un établissement public de l'État qui accompagne dans la durée les collectivités locales sur le volet stratégie foncière de leurs projets. Il intervient sur un périmètre géographique déterminé dans son décret de création. Les établissements publics fonciers mettent en place des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain. Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment de logements sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat. Dans le cadre de leurs compétences, ils peuvent contribuer au développement des activités économiques, à la politique de protection contre les risques technologiques et naturels ainsi qu'à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles".
Réunion le vendredi 16 octobre.

9) Mise à jour des données du plan du cimetière, des noms de rues et des marquages au sol de voirie – SIG
Les plans du cimetière ne sont pas à jour, monsieur Gallais, 3ème Adjoint, se retrouve même avec un emplacement qui a été vendu deux fois dans une autre mandature. Le Maire et lui ont donc procédé à un levé topographique pour géoréférencer l'ensemble des secteurs (A, B, C, D, E, F, G, H, I, J) sur le cadastre et pour pouvoir procéder à un récolement.
Messieurs Chevalier & Texier ont aussi fait le tour des villages car il existe des erreurs sur la dénomination des noms de rues.

10) Délibération -Vote des comptes de la SEMIS
Monsieur le Maire rappelle les programmes :
N° 029 logements locatifs sociaux "Presbytère de Taillebourg"(convention du 11/04/1984)
N° 108 logements locatifs sociaux "Lotissement Saint Savin" (convention du 20/01/1993)
Monsieur Le Maire donne lecture du bilan 2014. Sur la base des comptes des opérations arrêtées au 31.12.2014, conformément à l'article L523.5 du Code Général des collectivités Locales qui nous a été soumis par la SEMIS au 31.12.2014.
Vote : tous pour

11) Circulation aux abords de l'école
Considérant :
- la situation actuelle préoccupante en matière de sécurité routière ;
- les plaintes régulières de parents d'élèves concernant des constatations de vitesse excessive, conduite dangereuse et parking gênant dans l'allée du château qui mène aux écoles ;
- que ce fait a été aussi régulièrement observé par les personnels de la municipalité et les conseillers municipaux ;
- que certains de ces véhicules s'approchant le "plus possible" de l'entrée de l'école et se positionnant sur des espaces non prévus à cet effet, ne sont objectivement pas en mesure de bien appréhender la proximité immédiate d'un petit enfant quand ils manoeuvrent ;
- que des remarques verbales ont été régulièrement adressées à ces conducteurs pour inciter à la pédagogie vis-à-vis de la sécurité des enfants et qu'elles n'ont aucun effet sur leurs comportements;
- qu'il convient de minimiser les contraintes mécaniques sur le pont dit "pont dormant" dans la perspective des travaux de réfection qui sont programmés début 2016 ;
- que dans ce cadre, la municipalité va transférer ses véhicules les plus lourds dans le bâtiment de "l'ancienne caserne des pompiers" ;
- que la distance à parcourir à pied de la "place du Marché" à l'entrée de l'école est de …. 220m ;

En conséquence :
Monsieur le Maire propose au conseil de prendre un arrêté de "sens interdit sauf riverains et services" entre la place du marché et la place du château, zone des écoles.
Les personnes habilitées par la Municipalité seront entre autres :
- les riverains (entre la place du marché et l'entrée de l'habitation), les enseignants, les personnels, les entreprises et les intervenants ayant une mission de service sur le site (habilitation annuelle ou ponctuelle).
Rappel des sanctions pour la prise d'un sens interdit : Perte de 4 points et 135€ d'amende
Vote : tous pour

12) Convention avec les associations utilisatrices de locaux et de services de la municipalité
Monsieur le Maire et Madame Beaubeau ont commencé à établir des conventions avec les associations utilisatrices de locaux et de services de la municipalité. Ces conventions, négligées jusqu'à présent, sont obligatoires car elles servent de base en cas de litige et elles "officialisent" le soutien que les communes apportent aux associations. Les activités proposées par les associations doivent être réalisées dans des locaux adaptés et aux normes en vigueur.
Dans ce cadre, le maire a du faire une déclaration de conformité des locaux en Préfecture sur les imprimés "CERFA" adaptés sur lesquels sont rappelés les sanctions éventuelles encourues pour le déclarant :
Article 441-1
• Modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 (V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002
Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.
Article 441-7
• Modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 (V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002
Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :
1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

Monsieur le Maire profite de ce point de sécurité pour demander, une nouvelle fois, de positionner une chaîne de sécurité ainsi qu'un panneau " interdit aux personnes non autorisées" en bas de l'escalier de la maison du Parc.
A l'étage, dans les anciennes salles de cours de l'ADMS, il reste du matériel et des instruments de musique qu'il faudra retirer. Ces salles vont servir de stockage à la Municipalité et à différentes associations.

13) Tarifs des Gîtes
A la demande des clients, des incohérences sont encore apparues dans le calcul des tarifs des gîtes, il faut tout réajuster avec un pourcentage dégressif pour pouvoir adapter les prix (semaines non complètes).
A revoir au prochain conseil municipal.

14) Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la CdC pour le nouveau PLU
Vote : tous pour

15) Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer des conventions de servitude avec ERDF sur des parcelles appartenant à la commune.
Le notaire mandaté par ERDF nous demande de lui fournir des délibérations concernant des conventions de servitude avec ERDF prises par l'ancienne municipalité mais "non transmises" après délibération……
Après une recherche de ces délibérations dans les archives, il s'avère qu'elles ne sont pas conformes car il n'y est pas renseigné les numéros des parcelles cadastrales concernées.
Nous reprenons donc ces délibérations ce jour.
Vote : tous pour

16) Division de la parcelle ZL52 pour la zone du lotissement "des écoles" et la zone du groupe scolaire
Après concertation sur le terrain avec M. Michel Pelletier, qui sera notre référent technique à la CdC Vals de Saintonge concernant l'appui au projet, nous lançons la division de parcelle (auprès du cabinet Méchain, continuité du dossier) pour définir l'espace "projet école" et "projet lotissement-zone artisanale". Une fois la division faite, nous demanderons un diagnostic archéologique par anticipation car les deux parcelles ne seront plus sous le même régime de la loi sur l'archéologie, RAP et FNAP)
Prix de la division de parcelle: 839 euros
Je rappelle que ces projets sont soumis à modification du PLU (en cours) qui dans l'état actuel (zone de lotissement), ne permet ni la construction de l'école, ni l'implantation d'une zone artisanale.

17) Mise aux normes ERP (Établissements Recevant du Public), Ad'AP
Monsieur le Maire fait part d'un mail récent des services de l'état :
De : "Délégation Ministérielle à l'accessibilité" [mailto:dma.sg@developpement-durable.gouv.fr]
Envoyé : jeudi 1 octobre 2015 10:06
À : ldif.dma@developpement-durable.gouv.fr
Objet : [DMA] Lettre de l'Ad'AP n°9 - 1er octobre 2015
Madame, Monsieur, "J'invite toutes les personnes qui travaillent encore sur leur Ad'AP à le finaliser pour le déposer rapidement. Ne restez pas à la porte du dispositif et rejoignez le mouvement." (Madame la Déléguée ministérielle à l'accessibilité) "
Il s'agit de faire les travaux de nos locaux municipaux pour être accessibles à tous.

Cela a été fait pour la majorité des bâtiments de la municipalité.
Pour les salles du foot, les salles voûtées, l'état des lieux et les projets d'accessibilité sont en cours et seront réalisés en fonction des coûts.
Sur la CdC, certains commerçants n'ont toujours pas adressé ces documents.

18) Bulletin Municipal
Des administrés ont fait des remarques sur le bulletin municipal (extraits):
"C'est toujours un plaisir de recevoir le nouveau bulletin de notre/mon village ... Preuve en est que notre petite commune bouge et envisage l'avenir avec détermination ... Quel plaisir !
Deux ou trois remarques cependant :
a) Plus de photos, les gens et les administrés apprécient de se voir ...
b) Plus d'actus, notamment sur les Journées Européennes du Patrimoine auraient peut-être, été les bienvenues ... "

19) Prochain Conseil
Le jeudi 12 novembre (dont décisions modificatives du Budget)

20) Questions diverses :
M. Chevalier nous informe que la totalité des travaux de voirie budgétisés pour 2015 seront réalisés d'ici la fin de l'année.
M. Chevalier fait part de problèmes de connexion sur internet à l'école. M. Ganthy va s'en occuper.

Mme Richaud intervient à la demande de Mme Favier qui souhaiterait que la végétation sur le rempart Ouest soit nettoyée, des devis seront demandés mais ces travaux devront être inscrits au budget 2016. Il convient toutefois de préciser que ces travaux seront réalisés par des entreprises spécialisées.

M. Gallais nous avise que suite à la demande du Maire, il a relancé le SDEER pour finaliser les travaux d'éclairage public entrée-sortie du Pont Boyard pour que l'entreprise mandatée assure une intervention rapide.

M. Arroyo-Bishop estime qu'il y a un problème de signalisation du château et des gites. M. Chevalier répond qu'il doit être envisagé de compléter les panneaux de signalisation et de revoir toute la signalétique de la commune.

Mme Beaubeau rappelle le repas des anciens qui aura lieu le dimanche 4 octobre 2015.

Fin de réunion 1h15.

Conseil Municipal
du 12 novembre 2015

Présents : Messieurs Texier, Chevalier, Gallais, Ganthy, Covela-Rodriguez, Guillot, Decq, Mesdames Albert, Chenet, Richaud, Guiberteau, Beaubeau.
Absent : M. Arroyo-Bishop qui a donné pouvoir à M. Ganthy.
Secrétaire de séance : Mme Beaubeau.

Ordre du jour
1) Adoption du PV du 1er octobre 2015
Vote : tous pour

2) Tableau de présence au bureau de vote (Elections régionales du 6 et 13 décembre 2015).
Le tableau des élus présents au bureau de vote des élections régionales du 6 et 13 décembre 2015 est complété en réunion.

3) Gîtes : Bulletin d'engagement avec "Saintonge Dorée"
Office de tourisme du territoire de la CdC
Salle des fêtes : Location, réparation des serrures, chauffage.

Nous avons été sollicités par la "Saintonge Dorée" pour adhérer à cet organisme. Il nous propose de nous envoyer des clients, de nous faire de la publicité sur leurs supports touristiques (impression et internet) pour un montant de 90 € par an pour tous nos gîtes. Inclus dans le coût, un accompagnement, visite et conseils pour que nos gîtes répondent aux critères de qualité et soient aux meilleurs tarifs.

Des compléments de certains tarifs de gîtes sont faits (voir tableau ci-dessous).

	1026 Le temps des roses	1027 Le soleil est bleu	1028 Sieste sous les cerisiers	1029 Promenade au bord de l'eau	Halte Jacquaire	Animaux
Week-end 2 jours	110 €	110 €	130 €	136 €		5 €
Nombre de personnes	2	2	5-6	6-7	4	

Vote : tous pour

Après appel à devis, nous avons changé toutes les serrures de la salle des fêtes pour un coût de 1300 € et dorénavant, une seule clef ouvrira toutes les portes de la salle des fêtes. Le tarif du chauffage est de 30 € par jour de location et 50 € pour un week-end. La période hiver est fixée du 1er novembre au 1er mai.
Vote : tous pour

4) Personnel : Journée de congé, cado chèques/prime, organigramme des services.
Suite au questionnement de certains agents, M. le Maire confirme que les journées supplémentaires de congés allouées puis modifiées au bon vouloir du Maire précédent et avec inégalité suivant les agents ne sont plus d'actualité.
Les congés légaux resteront la règle. Nous rappelons que les salariés peuvent légalement bénéficier de 2 jours de congés supplémentaires dits de "fractionnement" en fonction des dates de prise de congé (en partie hors période estivale).
Une journée de congé exceptionnel par an dite "journée du Maire" est donnée à tous les agents titulaires, à prendre selon leur choix, mais aucun "pont" ne sera institué, évitant ainsi les absences en groupe qui ne facilitent pas la gestion des tâches à exécuter.
M. Texier propose d'instituer une prime annuelle, délibérée en commission du personnel, sous forme de "Cado Chèques" (exonération de charges sociales et d'impôts pour le bénéficiaire et limitée en valeur)
Cette prime sera établit selon 4 critères :
- la qualité du travail réalisé, le comportement au travail (vis-à-vis des collègues, des élus et des administrés), l'absentéisme, l'esprit d'initiative.
Vote : tous pour
A compter du 01/01/2016, la fiche de poste du salarié est obligatoire, les horaires et l'organigramme de la municipalité doivent y figurer.

5) Nouveau PLU / actes notariés des ventes immobilières / vue aérienne / location saisonnière => révision avec les impôts dans les déclarations.
Comme déjà évoqué, dans le cadre de la mise en conformité des PLU sur l'ensemble de la CdC, les zones d'habitats sont analysées de très près... (Vues aériennes, actes notariés des ventes immobilières, location saisonnière et ventes sur internet avec descriptif détaillé des surfaces et aménagement des immeubles).
Ces données sont prises en compte par la CdC (taxe ordures ménagères, TLE des entreprises, etc.) et transmises au Centre des Impôts. Il a d'ailleurs été évoqué en réunion de CdC que des personnes réalisent des locations saisonnières sur une activité non déclarée, dans des locaux non déclarés ni à la construction ni à l'utilisation.
Monsieur le Maire rappelle que deux personnes de la CdC sont assermentées pour établir des procès-verbaux concernant les affaires d'Urbanisme.
Certaines personnes auront donc la "mauvaise" surprise de voir "sensiblement" augmenter leurs différentes taxes d'Urbanisme au regard de nouvelles situations.

6) Convention avec le syndicat départemental de voirie - Ad 'AP des bâtiments communaux.
Le Syndicat Départemental de Voirie propose des accompagnements techniques et administratifs dans la mise aux normes des ERP et de l'Ad'AP. Monsieur le Maire souhaite solliciter cet appui qui certes n'est pas gratuit, mais qui permet d'avoir les bons conseils et les bonnes informations pour les subventions (réalisation du parking des bords de Charente, mise aux normes obligatoires de l'Eglise, de la salle du foot et salles voûtées).

7) Arrêts des bus scolaires
Suite :
- aux événements récents concernant le transport par Bus ;
- à des remarques de parents d'élèves sur la dangerosité de l'arrêt des cars de la place de la Charente ;
- à l'inspection des arrêts de Bus sur la commune de Taillebourg du lundi 9 novembre en présence d'Alain Bouvet des Infrastructures Départementales, de Bernard Mormiche (société KEOLIS - bus scolaires), du maire, du 1er et 3ème adjoints.
Considérant sur place que la position géographique de l'arrêt de Bus de la place de la Charente (virages, chemin de fer, trottoirs inadaptés) ne peut convenir à la sécurité vis-à-vis de la circulation, du stationnement et de la montée des élèves dans le bus, il est envisagé de supprimer définitivement cet arrêt de bus. Il sera remplacé par un arrêt au niveau du bas du lotissement de la Touche. Il en est de même pour l'arrêt dans le sens Taillebourg- Saint-Savinien qui ne se fera plus sur le carrefour de la route des Maçons mais au niveau du container à verre en face de la sortie du lotissement de la Touche. Ce site qui vient de recevoir l'éclairage public, bientôt équipé d'un radar pédagogique, sera donc aménagé pour le parking des bus. Les arrêts de bus sur Taillebourg sont donc maintenus à 3 endroits (place du Marché, place de la Gare et la Touche.
Monsieur Mormiche rappelle que les lignes de bus sont accessibles à tout public. Nous tenons à disposition, en mairie, les horaires des différentes lignes.

8) Classement des chemins de la commune - délibération avant le 31 décembre
M. TEXIER indique qu'il faut mettre à jour ce document car les données ne semblent pas bonnes et sont à compléter.

9) Travaux du SDEER et ERDF
Les travaux d'éclairage public prévus pour cette année sont terminés. Les guirlandes de Noël seront posées le 1er décembre dont deux guirlandes en plus à l'entrée et sortie du Pont Boyard ainsi que l'éclairage de notre Tour.

10) Travaux de voirie
Des travaux ont été réalisés :
- A Romefort (la buse en béton, écrasée depuis des années sous un chemin, est remplacée par une buse d'acier). Le coût de ces travaux est pris en charge pour moitié par la commune de St-Vaize.
- Des Renaudins à la Chaussée : curage des fossés sur 1 km 300, la voirie est assainie (les fossés recréés et les buses révisées).
- Zone de vidange des camping-cars : des caniveaux ont été réalisés pour l'évacuation des eaux.
- M. le Maire nous informe qu'il a fait un courrier avec menace de dépôt de plainte pour un chemin communal qui a été dégradé par une entreprise suite à débardage de bois.

11) Intervention de madame Ganthy (directrice des écoles retraitée, en charge de la sécurité à l'inspection académique), de la Gendarmerie (permis piéton) et de la municipalité auprès des scolaires à l'occasion de la mise en place du sens interdit "allée du Château"
Cette intervention a été faite en concertation avec les enseignantes qui ont proposé de la faire dans la salle des fêtes.
La sécurité aux abords de l'école de Taillebourg (texte de madame Ganthy)
Une situation particulière :
L'école se trouve située dans un espace clos, le parc du Château, desservie par une allée.
Cette allée est rendue aux piétons, exception faite des riverains et utilisateurs professionnels du site.
Deux raisons à ce changement :
1/ La prise en compte de la sécurité aux abords de l'école : Les parents souhaitent une sécurité optimale pour leurs enfants, ce qui est bien naturel, mais par là même, en oublient la sécurité collective.
La sécurité n'existe pas sur un parking et encore moins sur un parking d'école. C'est un lieu de partage piétons et véhicules mais où l'égalité n'est pas de mise. Un enfant de 8 ans disparait derrière monospaces et véhicules 4x4. Sa vue et sa concentration ne sont pas celles d'un adulte. En témoignent les rapports d'accidentologie concernant les enfants de 8 ans en tant que piéton.
La sécurité, ça s'apprend en tant que passager, piéton et cycliste à l'école mais aussi en famille par l'exemple et la discussion. Le permis piéton, à destination des élèves de CE2, sera animé en collaboration avec l'enseignante, par les gendarmes, cette année.
Aussi, la sécurité la plus efficace aux abords des écoles, c'est être piéton, marcher est utile pour la santé et la concentration et permet l'échange entre copains et avec les parents.
2/ La sécurité par rapport à un lieu historique :
L'emplacement particulier de l'école dans la cour du château nécessite de passer sur un "pont dormant" (contraire d'un "pont levis"). Celui-ci date du début XVIIIème. Ce pont fait état d'une usure avancée, due aux poids répétés (diligences, charrettes et cavaliers ont laissé la place aux camions, tracteurs et voitures), d'où fissures et infiltrations. Des travaux importants vont être engagés en 2016 et par conséquent la circulation sera rendue complètement impossible aux véhicules.
Les nouvelles bonnes habitudes, c'est de laisser la voiture au plus loin de l'école et d'accepter de perdre quelques minutes pour gagner en bien-être.

12) Convention/Délibération avec l'Etablissement Public Foncier Régional.
Ce projet de convention est voté en séance. Elle a pour but de créer un partenariat avec l'EPF pour permettre l'acquisition de biens fonciers et de créer des projets sur cinq ans dans le but de réhabiliter les immeubles insalubres qui sont mis en vente par les particuliers (notamment mise en péril). Cette action est en complète adéquation avec les orientations du nouveau PLU
Vote : tous pour
Délibération permettant la délégation de préemption à l'EPF.
Vote : tous pour

13) CYCLAD (ex SMICTOM)/Mise en place de bacs collectifs/ choix d'un village test ou deux
Une réunion a eu lieu avec CYCLAD qui souhaite mettre des containers partout où cela sera possible (un container pour 7 familles). Le nouveau prestataire semble vouloir utiliser de plus gros camions. L'implantation de ces bacs dans le bourg semble difficile à réaliser. Monsieur Texier est partagé sur la pertinence de cette opération :
Le côté positif : éviter les désordres des chiens errants et la possibilité de déposer le jour et l'heure de son choix.
Le côté négatif : la crainte de dépôts "sauvages" sur les sites de ramassage des containers.
Monsieur Texier propose de faire un test. Il est choisi de faire un test à Romefort et aux Maçons.
Il faudra mettre en place les plates-formes de stockage.
Vote : 12 pour 1 contre
CYCLAD propose de nous recevoir à l'usine de tri sélectif de Salles-sur-Mer.

14) Trame verte et bleue (Plantation du verger)
Le 4 décembre 2015, en matinée, une intervention de Prom'Haies sera faite auprès des scolaires. La plantation des arbres se fera le 4 décembre 2015 après-midi à partir de 13 h 45.

15) Nautic Club
Monsieur le Maire informe qu'un récent audit sur nos assurances des bâtiments communaux a mis en évidence une dépense annuelle de 245,90+64,15 = 310,05 € concernant deux bâtiments dont le Nautic Club de Taillebourg est l'unique utilisateur et bénéficiaire. Il a le projet d'écrire à Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de la Charente-Maritime comme le prévoit la convention en cas de litige. Extraits :
"Considérant la convention entre la Commune de Taillebourg et le Nautic Club de Taillebourg en date du 12 Juillet 1984, nous avons été quelque peu surpris par cette "charge" communale sachant que ce club est déjà bénéficiaire d'une subvention annuelle de 160 €.
Sauf erreur de classement dans ses archives, la Municipalité ne retrouve aucun avenant à cette convention conclue pour une durée de 15 années (article 3 : "La présente convention est conclue et acceptée pour une durée de 15 années...").
Cette convention (annexe 01) mentionne :
article 9 : contentieux
"En cas de litige, l'association sportive et la commune s'engageront à rechercher une solution amiable avec le Directeur Départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs et le Président de la Ligue de Ski Nautique..."
C'est dans le cadre de cette convention et de la réponse par mail du président du Nautic Club à notre courrier en date du 9 novembre 2015 (annexe 02) que nous nous permettons de vous demander de provoquer une réunion avec les parties concernées. En effet, monsieur le Président du Nautic Club n'a pas la même approche des textes et il ne semble pas être en possession de la dite convention dont il est pourtant le signataire. Il existe donc pour nous des précisions à apporter et des certitudes à établir concernant :
- les véritables propriétaires des lieux ;
- les ayants-droit pour l'utilisation des locaux ;
- les responsables des mises en conformité et de sécurité

des lieux (Ad'AP, etc.) ;
Considérant que la commune de Taillebourg est soumise à un bail emphytéotique de 50 ans sur une parcelle appartenant à la commune de Port-d'envaux (annexe 03) et que la convention mentionne que :
1) à l'article 6 : " ……le Club s'engage à souscrire par les utilisateurs toutes assurances nécessaires pour couvrir les risques d'incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile, etc… liés à la gestion et à l'exploitation des installations existantes ou à créer….."
2) à l'article 10 : "Le terrain et les équipements sont mis à la disposition du club moyennant un droit : de location égal à 100 F par an et non révisable."
3) à l'article 4 : " ….. a) en fin de convention, soit à l'expiration de sa durée normale, soit en cas de résiliation anticipée, les aménagements effectués sous l'emprise municipale resteront ou deviendront propriété de la commune de Taillebourg,….. ".
à l'article 16 : " …..l'association s'engage à respecter et à réaliser les conditions de gestion et d'entretien fixées par la circulaire du Ministère de la Jeunesse et des Sports……"
Madame Albert, Monsieur Ganthy, Monsieur Chevalier interviennent en faveur d'une conciliation directe avec cette association qui apporte de la vie aux abords de la Charente et à la Commune. C'est le seul endroit sur la Charente où l'on peut faire du ski nautique.
M. Texier précise qu'il n'a rien contre les activités de cette association, mais rappelle que les subventions et avantages alloués à cette association sont disproportionnés avec celles attribuées aux autres associations de la Commune.
1) au regard des efforts financiers demandés aux collectivités par les services de l'Etat, il existe actuellement une incohérence entre la dépense engagée par la municipalité et le "retour sur investissement" :
- une petite minorité d'habitants de la Communauté de Commune profite des activités durant la courte saison (vu dans le bilan moral du Nautic Club) ;
- la municipalité de Taillebourg est la seule commune de la Communauté de Commune à subventionner cette association (vu dans le bilan moral du Nautic Club) ;
- aucun Taillebourgeois ne profite des installations (bâtiment-salle de réunion) hors cette courte saison.
2) si la municipalité doit s'engager dans des dépenses concernant des équipements sportifs, elles souhaitent le faire en toute autonomie, pour ses administrés et pour le plus grand nombre.
3) Une ancienne équipe municipale a déjà largement contribué au fonctionnement de cette association avec sa large participation à l'achat d'un bateau.
Monsieur le Maire met au vote l'envoi de ce courrier au médiateur (Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale) pour déterminer :
- les véritables propriétaires des lieux ;
- les ayants-droit pour l'utilisation des locaux ;
- les responsables des mises en conformité et de sécurité des lieux (Ad'AP, etc.)
Vote par email (lettre remaniée avec observations d'élus) :
7 Pour 3 Abstentions 2 Contre

16) Ligne SNCF La Rochelle-Bordeaux/Réunion du comité de Pilotage à Jonzac
Monsieur le Maire a participé à une réunion du comité de Pilotage de la Ligne SNCF La Rochelle-Bordeaux à Jonzac le 5novembre. Il a profité de cette réunion pour faire présenter un dossier aux directeurs régionaux de la SNCF concernant les infrastructures SNCF à l'abandon sur la commune de Taillebourg (dont le garage dans les broussailles en face du terrain de boules). Les responsables lui ont promis d'intervenir.

17) Visite de l'Association Départementale des Chemins de St Jacques de Compostelle
Dimanche 15 novembre, 25 membres de l'association des Chemins de St Jacques de Compostelle vont venir visiter notre "Halte Jacquère" et visiter le château sous la conduite bénévole de Christine Texier. Ils déjeuneront au "Café de la Gare".

18) Sapin de Noël
Les illuminations de Noël seront posées le 1er décembre. Ces illuminations ont été remises en état ; quelques-unes ont été achetées pour mettre à la salle des fêtes et à la mairie.
Un grand sapin sera installé devant la salle des fêtes. Mme Guiberteau va se charger de la décoration et M. Chevalier va l'acheter.

19) Indemnités du percepteur
Cette indemnité sera de 442,82 €
Vote : 9 pour 4 abstentions

20) ADMR
Mme Beaubeau qui a participé à des réunions sur le devenir de cette association, nous en fait le résumé. Le 18 septembre 2015, M. Godineau en tant que Maire et Conseiller Départemental a réuni les membres démissionnaires de l'ADMR, les Maires (ou leur représentant) de l'ancien canton du pays Savinois. La situation de cette association est critique, des problèmes de gestion financière et de personnel ainsi qu'un nombre de membres du Conseil d'Administration trop réduit. Il faut repartir avec un Conseil d'Administration plus important et sur de nouvelles bases. Tous les Maires présents souhaitent conserver cette association très utile dans les communes. De ce fait, un Conseil d'Administration est reconstitué. Tous les élus deviennent membres, avec plus ou moins d'implication. Ce Conseil d'Administration est un mélange égal d'élus et de membres bénévoles. M. Dener accepte d'être le Président. Mme Guibert (Taillebourgeoise) est la nouvelle secrétaire. Ce Conseil se compose de 19 membres. La prochaine réunion sera le 26 novembre 2015 à 20 h 00.

21) Questions diverses
- M. Texier nous indique qu'une maison de la SEMIS est détériorée. Il va s'occuper de ce dossier.
- M. le Maire nous avise qu'une personne recherche un local commercial sur la commune.
- M. Ganthy a reçu un jeune élève du Lycée Agricole de Melle qui envisage de faire un stage dans notre commune dans le cadre de la Trame verte et bleue.
- Mme Guiberteau demande si les ralentisseurs qui devraient être mis dans la rue Aliénor d'Aquitaine sont prévus pour 2015. M. Texier indique que cela n'est pas prévu au budget 2015 que l'on a tous voté.
- M. Decq nous indique que la Gendarmerie a encore fait

des contrôles de vitesse sur le Pont Boyard
- M. Texierindique que le radar préventif qui sera installé près du lotissement de la Touche enregistrera les données dont celles de la vitesse.
- Mme Beaubeau fait part que le 5 décembre en matinée, elle recevra, avec M.Covela-Rodriguez, les bénéficiaires de la Banque Alimentaire pour un éventuel renouvellement. Si des personnes pensent pouvoir en bénéficier, elles doivent téléphoner à la Mairie pour prendre rendez-vous.
- Tous les conseillers remercient les enfants et les institutrices pour leur participation à la cérémonie du 11 Novembre.
- Le prochain conseil municipal sera le 10 décembre 2015 à 20 h 30.
Fin de réunion 1h20.

Conseil Municipal du 10 decembre 2015

Présents : Messieurs texier, Chevalier, Gallais, Covela-Rodriguez, Guillot, Decq. Mesdames Albert, Chenet, Guiberteau, Richaud, Beaubeau.
Absents : M Arroyo-Bishop donne pouvoir à Mme Albert.
M Ganthy donne pouvoir à M Texier.
Secrétaire de séance : Mme Beaubeau.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :
13) Délibération d'une convention avec le Syndicat Départemental de Voirie (Ad'AP)
14) Délibération de ZPPAUP vers AVAP
Vote : tous pour

1) Adoption du PV du 12/11/2015
Vote : 12 pour et 1 abstention
Monsieur Bruno Chevalier propose d'expliquer son abstention : "je ne suis pas d'accord avec l'envoi de la lettre concernant le Nautic-club" (OdJ N°15)
Monsieur Texier lui rappelle que le vote (pour, abstention ou contre) d'un compte-rendu de Conseil Municipal n'est pas l'occasion pour "revoter" une décision, mais l'acte qui entérine la conformité du déroulement des débats et des décisions qui y ont été prises.
En l'occurrence, les abstentions pour l'envoi de ce courrier ont bien été consignées dans le dit compte-rendu.
Monsieur Chevalier maintient son abstention.
La secrétaire de séance prend acte.

2) Projet résidence d'artistes-Expo permanente-relais partenariat Saintonge Dorée (office tourisme CdC)
Sylvie Albert et Jean-Pierre Cocteau présentent un projet sur support Power-Point de résidence d'artistes et exposition permanente dans les salles voutées dont le thème se développerait autour d'un "cabinet des curiosités".
Une large implication serait demandée aux habitants puisqu'il faudrait collecter des informations et des objets concernant la vie de Taillebourg (histoire, passé et présent).
Le budget de cet investissement serait d'environ 2000 € (essentiellement les meubles d'occasion qui serviront de support pour les créations des artistes). Cette expo permanente serait ouverte à tous, gratuite, et évolutive dans son contenu.
Dans un deuxième temps, ce lieu pourrait servir d'appui à un point info-tourisme pendant la saison estivale (fin Juin à mi-Septembre l'après-midi). Il faudrait alors engager une personne sur cette période sous la forme d'un CAE, étudiant en tourisme, etc…
Mme Beaubeau indique qu' "un contrat type CAE n'est pas envisageable car la période est trop courte."
Mr Chevalier évoque "un problème de sécurité ainsi qu'un problème de financement (malgré les subventions il reste toujours quelque chose à payer) et rappelle que l'année dernière un contrat CAE a été refusé pour l'association des Baladins."
Monsieur le Maire confirme que la mise en conformité de l'électricité des salles voûtées a toujours été un préalable à toute activité fixe et durable dans ce lieu et que cette mise en conformité sera réalisée l'année prochaine par notre agent technique habilité. Il pense aussi que la mise en place d'un "point tourisme" ne peut être qu'une bonne chose pour le développement du tourisme autour de notre patrimoine et de l'activité économique de Taillebourg, mais aussi du territoire. C'est dans ce cadre qu'il a contacté le directeur de l'office de tourisme de territoire de la CdC (Saintonge Dorée) pour envisager un "partenariat" comme le confirme cet échange de mails.
Le Maire :
"Bonjour monsieur Pipet,
Je serais, sauf imprévu, à la réunion du conseil d'administration.
Je profite de ce mail pour vous soumettre le projet de la Municipalité de Taillebourg qui devrait "investir" une partie de ses salles voûtées pour y placer dans un proche avenir une expo permanente d'artistes dont certain resteront quelques temps en résidence.
L'idée est d'ouvrir gratuitement sur la saison estivale (l'après-midi de fin Juin à mi-Septembre) cet espace, où sera réservé un point "accueil tourisme" (une personne recrutée) avec diffusion des produits touristiques.
Si vous y voyez un intérêt pour la CdC, nous pourrions aussi proposer ses produits (plans et programmes touristiques, billetterie, etc....)
Je vous informe que sans véritable organisation, la municipalité a enregistré cette année, 600 visiteurs en simplement 5 week-ends d'ouverture (journées du Patrimoine, visite de l'université du temps libre Oléron, visite de l'association des Chemins de St Jacques de Compostelle, visite d'une association de véhicules anciens, visite de la Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis). »
Le Directeur de Saintonge Dorée :
" Bonjour,
Merci pour votre message.
Nous sommes bien évidemment favorables à étudier avec vous et accompagner, voire collaborer, sur tout partenariat.
Je propose que nous nous rencontrions avec ma collaboratrice courant février à ce sujet.
Bien cordialement,
Stéphane PIPET
Directeur "
Ce projet sera présenté et travaillé en commission du Patrimoine puis proposé au vote en conseil municipal au

Printemps 2016.

3) Délibération Budget- Décision Modificative-Derniers achats avant le 15 décembre
Décision Modificative pour le Budget 2015-12-09
a) Annulation de l'opération d'investissement 178 (éclairage SDEER) :
Suite aux modalités de remboursements choisis pour les travaux d'électrification (5 ans), il convient de créer le Chapitre 041 et d'y transférer les sommes réservées à l'opération 178, en clôturant cette dernière.
b) Annulation de l'Opération d'investissement NI (non individualisée)
Les dépenses portées à cette opération encore non individualisée, sont ventilées comme suit :
- 5016 € (aménagement de la zone LPO sur le site du château + intervention pédagogique avec les scolaires) sur l'article 2128 de l'opération 175 "Trame Verte et Bleue".
- 1104 € (portillon du port flottant, bord de Charente) sur l'article 21578 (création) annulant en même temps l'article 21758 de l'opération 172 "Aménagement d'un Parking sur les bords de Charente"
c) Opération 179 "Défibrillateur":
Inversion de l'imputation de la dépense portée à l'article 2288 vers l'article 2188.
d) La somme de 3300 € portée à l'article 2284 (mobilier) est supprimée et ventilée comme suit :
- 1800 € sur l'article 2183 (matériel de bureau, informatique) de l'opération 184 "Matériel Informatique en accès libre aux administrés"
- 1500 € sur l'article 2158 (autres installations, matériel et outillage techniques) de l'opération 171 « Equipement des Services Techniques »
Vote : tous pour
Monsieur le Percepteur nous a signifié que le budget ne présente aucune observation majeure.
Bien que les comptes ne soient pas encore clos, une première analyse deMonsieur le Maire et de Monsieur Ganthy peut mettre en évidence :
des aspects négatifs qu'il va falloir corriger (restriction, analyse des dépenses, changement d'opérateur) :
- une surconsommation de photocopies couleur (700 €)
- une augmentation des coûts de connexion de 2000 € (téléphone, internet, etc.)
des aspects positifs :
- réduction de la facture d'électricité suite à la modification des contrats (- 5000 €)
- réduction de la location des photocopieurs (- 17 000 €)

4) Taxe Foncière
Certaines personnes s'étonnent du taux élevé de la Taxe Foncière. Monsieur le Maire invite ces personnes à consulter les sites officiels du service des impôts où elles pourront observer qu'elle était sensiblement la même qu'ailleurs avant le "bond" spectaculaire entre 2010 et 2011 (Bâti + 6,45% et non Bâti + 13,14%) et que ce taux n'a pas évolué depuis 2011.

5) Admission en non-valeur
Une admission en non-valeur de 98,68€ (abandon de poursuite) est demandée par le percepteur pour un impayé d'électricité aux gîtes en 2010.
Monsieur le Maire fait remarquer que le fait de ne plus accepter illégalement, comme par le passé, de "résident permanent" dans ces gîtes est une bonne résolution.
Vote : tous pour

6) Personnel municipal:
Comportement au travail
Monsieur le Maire demande une nouvelle fois à ce que les agents ou "visiteurs" ne rentrent pas au-delà de la zone "accuei" de la Mairie sans y avoir été conviés ou parce qu'il aurait un travail à y faire.
Il n'est pas possible au personnel du secrétariat de se concentrer sur des dossiers importants en étant constamment sollicité par des tierces personnes.
Merci aux élus aussi d'essayer dans la mesure du possible de "caler" leurs interventions avec notre secrétaire.
Le fait que par moment il y ait une importante activité au sein de nos locaux est un signe de "bonne santé" de l'équipe municipale, mais il ne faut pas que cela perturbe trop le fonctionnement de notre secrétariat.
Choix de la secrétaire à l'accueil
Nombre de candidatures à ce jour : 130
Monsieur le Maire convoque une réunion de la commission du personnel pour une première sélection des CV le mercredi 16 décembre à 18h30. Le choix définitif parmi les candidats sélectionnés se fera le 19 décembre.
- entendu que nous avions tous ensemble décidé qu'il n'y aurait pas de dépenses supplémentaires en salaire pour les remplacements à l'Agence Postale (congés, maladie) ;
- entendu que nous avons en partie effectué le rapprochement de la Mairie vers l'Agence postale dans le but de mutualiser les taches et les dépenses salariales ;
Monsieur le Maire insiste sur l'obligation de compétence de la future secrétaire (définie dans le profil d'appel à candidature) pour l'Agence Postale dont le travail demande une grande rigueur considérant la convention qui a été signée avec la Poste dont nous rappellerons qu'elle verse à la commune une somme de 1127 € mensuelle pour son fonctionnement.

7) Révision intermédiaire du PLU actuel pour le Projet Ecole-Nouveau PLU
La révision générale du PLU dans le cadre de la mise en conformité de tous les PLU des communes de la CdC devrait prendre environ 2 ans. Ce délai est trop long pour lancer le projet de groupe scolaire (parcelle initialement prévue pour un lotissement). En collaboration avec les services de la Communauté de Communes, il est demandé la mise en oeuvre d'une "révision intermédiaire du PLU actuel".
Objet : Procédure pour la Déclaration de projet nécessaire au lancement du projet de groupe scolaire
Calendrier :
Décembre 2015 : délibération initiant la procédure + mesures de publicité
Janvier 2016 : Réalisation du dossier de déclaration de projet (Présentation du projet, justification de l'opportunité du terrain d'implantation, de l'intérêt général et des dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU ainsi qu'une évaluation environnementale (avis de la DREAL sous 3 mois))
Février 2016 : Réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées. (Procès-verbal de la réunion pièce justificative du dossier d'enquête publique)

Mai-Juin 2016 : Enquête Publique (1 mois)
Juin-Juillet 2016 : Adoption de la déclaration de projet qui emporte approbation des nouvelles dispositions du PLU + mesures de publicité
Vote : tous pour

8) Projet d'un marché à TAILLEBOURG
Un maraîcher nouvellement installé sur Taillebourg a sollicité la municipalité pour installer un marché sur la place de la Charente. Il a contacté d'autres commerçants qui seraient intéressés.
Monsieur Gallais pense que cela peut être néfaste à notre épicerie. Madame Albert pense que cela peut être complémentaire et faire connaître les autres commerçants. Les avis des conseillers sont partagés sur les conséquences et la faisabilité. Monsieur le Maire propose de se réunir avec les gérants de l'épicerie et les demandeurs avant de prendre une décision.

9) Récapitulatif des subventions 2015 obtenues par la Municipalité suite à la réalisation de dossiers dont certains ont nécessité une grande complexité :
Parking Charente : 2 428.40 € du Département
FRIL(Pont Dormant) : 30 000.00 € de la Région
FISAC(Petite épicerie): 36 299.07 € ETAT – Ministère de l'Economie –Industrie et Numérique)
(dossier engagé par la municipalité précédente et finalisée par l'actuelle)
Verger Conservatoire : 6 234.00 € de la Région
Trame Verte et Bleue : 6 623.00 € de la Région
Matériel Informatique : 500.00€ de la Région
(accès libre au secrétariat)
PLU (révision) : 4 904.29 € ETAT
On notera que les subventions FRIL, FISAC, Verger Conservatoire, Trame Verte et Bleue, Matériel Informatique sont des subventions allouées par la Région et que nous sommes attristés que le taux de participation ne soit pas plus élevé que cela aux élections régionales.

10) Délibération Classement des chemins de la Commune
La rétrocession de la voirie du lotissement « les coteaux des chaumes » (210m) nécessite une révision du tableau du classement des chemins de la commune
Vote : tous pour

11) Don de plants d'arbres
M. Léveillé nous a proposé une quinzaine d'arbres.
M. Chevalier propose de les planter dans le vallon des Chaumes, près de la future école.

12) Stationnement dans Taillebourg
Le stationnement dans la rue Saint Jean pose problème pour le passage du camion des ordures ménagères qui ne passe pas quand des voitures sont stationnées. Des bandes jaunes vont être mises en place.
Problèmes de réglementations et de sécurité concernant les vélos et les scooters qui circulent dans les venelles.
Il est envisagé de mettre en place des chicanes pour empêcher le passage.

13) Délibération d'une convention avec le Syndicat Départemental de Voirie pour l'Ad'AP
La Commune de Taillebourg, désireuse d'entrer dans le dispositif imposé par les textes sur l'accessibilité des établissements recevant du public a sollicité les services du Syndicat Départemental de la Voirie. La présente convention, en annexe, définit les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'oeuvre produites par les services du Syndicat Mixte Départemental de la Voirie des Communes auprès de la Commune de Taillebourg.
La majorité des ERP et IOP de la commune a déjà fait l'objet d'une déclaration mais 3 d'entre eux sont complexes quant à la mise aux normes et des aménagements à réaliser avec la possibilité de dérogation pour l'un d'entre eux.
Les éléments produits concerneraient les Etablissements recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) suivants :
Localisation des Bâtiments Catégorie ERP Surface (m²)
Salles voutées 5 580
Eglise 5 300
Salle de foot 5 165
Le coût de la Réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée est 1 242,00 € net
Vote : tous pour

14) Délibération de la transformation de la ZPPAUP vers AVAP
- Considérant la réflexion engagée depuis la réunion de conseil municipal du 20 Juin 2014 (OdJ n°5) ;
- Considérant qu'il n'y a plus de subventions qui appuient cette démarche ;
- Considérant les différentes réunions réalisées depuis cette date avec les différents partenaires dont l'Architecte des Bâtiments de France (17 novembre 2015) ;
- Considérant le texte de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), voté en première lecture par l'Assemblée nationale le 6 octobre 2015 qui propose de consacrer sous une appellation unique de "cité historique" les différents types actuels d'espaces protégés relevant du code du patrimoine comme les secteurs sauvegardés et les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou encore les aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) dont :
L'article 24, concernant les Cités historiques, et le 40 (ZPPAUP) :
Article 24
« TITRE III
« CITÉS HISTORIQUES
« Chapitre Ier
« Classement au titre des cités historiques
« Art. L. 631-1. – Sont classés au titre des cités historiques les villes, villages ou quartiers dont la conservation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.
« Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.
« Le classement au titre des cités historiques a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.
« Art. L. 631-2. – Les cités historiques sont classées par

décision du ministre chargé de la culture, après avis de la Commission nationale des cités et monuments historiques et enquête publique conduite par l'autorité administrative, sur proposition ou après accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale.
« À défaut d'accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale, la cité historique est classée par décret en Conseil d'État, après avis de la Commission nationale des cités et monuments historiques.
« L'acte classant la cité historique en délimite le périmètre.
« Le périmètre d'une cité historique peut être modifié dans les mêmes conditions.
« Les enquêtes publiques conduites pour l'application du présent article sont réalisées dans les formes prévues au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement.
« Art. L. 631-3. – I. – Un plan de sauvegarde et de mise en valeur peut être établi sur tout ou partie de la cité historique, dans les conditions prévues au chapitre III du titre Ier du livre III du code de l'urbanisme.
« Sur les parties de la cité historique non couvertes par un plan de sauvegarde et de mise en valeur, le règlement du plan local d'urbanisme comprend les dispositions relatives à la protection et à la mise en valeur de l'architecture et du patrimoine prévues au III de l'article L. 123-1-5 du même code. Il est approuvé après avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture mentionnée à l'article L. 611-2 du présent code.
« L'État apporte son assistance technique et financière à l'autorité compétente pour l'élaboration et la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur ou du plan local d'urbanisme couvrant le périmètre de la cité historique.
« II. – Le règlement de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager applicable à la date mentionnée au I de l'article 40 de la loi n° du relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine continue de produire ses effets de droit dans le périmètre de la cité historique jusqu'à ce que s'y substitue, dans un délai de dix ans à compter de la date mentionnée au même I, un plan de sauvegarde et de mise en valeur ou un plan local d'urbanisme comprenant les dispositions mentionnées au deuxième alinéa du I du présent article.
« Le règlement peut être modifié lorsqu'il n'est pas porté atteinte à ses dispositions relatives à la protection du patrimoine bâti et des espaces. Cette modification est prononcée par l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale, après enquête publique réalisée dans les formes prévues au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement puis accord du représentant de l'État dans la région.
...
Article 40
I. – Les 4° et 11° du I et le II de l'article 24 de la présente loi, l'article L. 641-1 du code du patrimoine, dans sa rédaction résultant de l'article 25 de la présente loi, les articles 33 et 34 et les 1° à 5°, 8° et 9° à 11° de l'article 36 de la présente loi entrent en vigueur à une date fixée par décret, et au plus tard le 1er juillet 2016.
II. – À compter de la date d'entrée en vigueur mentionnée au I du présent article, les périmètres de protection adaptés et modifiés institués en application des cinquième et sixième alinéas de l'article L. 621-30 du code du patrimoine, dans sa rédaction antérieure à cette entrée en vigueur, deviennent de plein droit des abords au sens des I et II de l'article L. 621-30 du même code et sont soumis à la section 4 du chapitre Ier du titre II du livre VI dudit code.
Les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine créés avant la date mentionnée au I du présent article deviennent de plein droit des cités historiques, au sens de l'article L. 631-1 du code du patrimoine, et sont soumis au titre III du livre VI du même code. Le plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé applicable à la date mentionnée au I du présent article est applicable, après cette date, dans le périmètre de la cité historique.
III. – Les demandes de permis ou les déclarations préalables de travaux au titre du code de l'urbanisme et les demandes d'autorisation de travaux au titre du code du patrimoine déposées avant la date d'entrée en vigueur mentionnée au I sont instruites conformément aux dispositions des mêmes codes dans leur rédaction antérieure à cette entrée en vigueur.
Monsieur le Maire propose de ne pas s'engager dans la transformation de la ZPPAUP vers l'AVAP
Vote : tous pour

15) Questions diverses :
- Demande d'un devis de Sapin de Noël chez Hyper U à Saintes : si la commande se fait à partir du 1er Novembre : livraison à partir du 30 novembre, 140 € l'ordinaire en 7m et 160 € de meilleure qualité
Cette année le prix du sapin acheté chez Gamm Vert est de 490 €.
Il serait judicieux d'anticiper l'achat pour l'année prochaine !

- Eclairage de la Tour :
C'est une dépense envisageable (peu de consommation) après le test réalisé par Monsieur Arroyo-Bishop avec un spot LED de 50W, mais Monsieur le Maire demande d'attendre que les travaux de conformité de l'électricité soient réalisés.

- Pèlerins de Saint Jacques de Compostelle :
Une exposition itinérante va être placée dans les salles voutées, pendant quinze jours, en avril 2016.
Le dernier jour, le 3 avril 2016, la Fédération des Chemins de Saint Jacques de Compostelle (plusieurs régions seront représentées) organise une randonnée pour l'inauguration de l'alternative Fenioux-Taillebourg-Saintes par la "Ferrée Verte" suivi d'un pique-nique dans le parc du château, de la visite de notre halte jacquaire puis de leur fin de randonnée vers Saintes. Monsieur le Maire sollicite les élus pour leur présence et leurs aides.

- Facture 814 :
M Texier demande à quoi correspond la facture 814. M Chevalier répond que cette facture fait suite à l'achat de peinture grise et d'acétone.

Monsieur Chevalier signale :
- que lors d'une journée de formation, un agent a demandé le paiement de son repas de midi. Une recherche sur les conditions de remboursement va être effectuée et sera mise en place à partir de 2016 si cela est conforme.

- qu'une autorisation de conduite d'engin sera signée et remise aux employés.

- que monsieur Michel Perret propose de donner un bateau de 5 m à la commune. Le conseil municipal remercie vivement M Perret pour son offre mais nous n'avons pas de projet immédiat et pas d'endroit où stocker le bateau.

- Cette année, les illuminations de Noël ont été réparées. Certains conseillers trouvent que ces illuminations restent assez pauvres. Il serait bon de les améliorer et d'investir pour 2016. Monsieur le Maire répond qu'il sera fait en fonction du budget.

- Suite à la mise en place du sens interdit dans l'allée menant à l'école, une dérogation temporaire a été acceptée pour permettre à une maman d'accompagner jusqu'à l'école son enfant qui est en fauteuil roulant. Une autre maman valide se plaint de la différence de traitement.... Monsieur le Maire rappelle que les délibérations approuvées en conseil municipal et visées par le contrôle de légalité de la Sous-préfecture sont contestables pendant deux mois auprès du Tribunal Administratif de Poitiers.

- Les poubelles de la cantine n'ont pas été évacuées car le container était trop lourd. 2 petits containers vont être mis en place et seront à gérer par Mme Audureau et Mme Brunet.

Fin de séance 00h05

Etat civil

NAISSANCES

GUILLON Lilou, Alice	30 octobre 2015
BERNET Malicia, Zola	1er Novembre 2015
ARCAMONE Eliott, Olivier, Nicolas	4 novembre 2015
FORTIN Eloa, Cheyenne	31 décembre 2015

MARIAGES

CUBILLO-GARCIA Jimmy, Juan /KERKOUB Ahlem	10 octobre 2015

DECES (hors commune, retranscription de l'acte d'état civil)

FAURE Jean-Noël, Henri, Joël	3 septembre 2015
LAGIER Jean-Pierre, Nicolas	25 septembre 2015
CHARRE ép. LEVEILLE Mauricette, Yvette, Paulette	26 octobre 2015
CHRISTIE Audrey	15 novembre 2015

Vie Communautaire

L'Actualité de votre Communauté de communes

Vals de Saintonge Communauté

Dès février, retrouvez la Ludothèque, le Bureau Information Jeunesse et les directions Enfance, Jeunesse et Éducation de la Communauté de communes des Vals de Saintonge au sein du nouveau bâtiment Espace Porte de Niort à Saint-Jean d'Angély.

La Ludothèque

Un espace dédié aux jeux

La Ludothèque fonctionne sur le même principe qu'une bibliothèque mais à la place des livres, on retrouve... des jeux. Elle est ouverte à tous, avec ou sans enfants, et le jeu sur place est gratuit ! Venez partager le plaisir de jouer !

L'équipe de la Ludothèque vous accueille, donc désormais, dans ce nouveau lieu convivial dédié aux jeux et vous fera découvrir des jeux pour petits et grands avec notamment des espaces ados-adultes, jeux de construction, mise en scène (playmobil, légo...), univers imaginaires (cuisine, château, voitures...), un espace petite enfance.

Ce sont ainsi plus de 2000 jeux ou jouets pour jouer sur place ou à emprunter : jeux de société, de construction, d'adresse...

06 37 16 27 45
ludotheque@cdcvalsdesaintonge.fr
www.valsdesaintonge.fr/ludotheque

Le Bureau Information Jeunesse

Un lieu d'échanges

Un BIJ est un lieu d'accueil indépendant, d'information et d'orientation en faveur des jeunes qui recherchent avant tout une écoute, une aide ou des renseignements permettant de répondre à leurs interrogations.

Tous les domaines peuvent y être abordés : le logement, la santé, l'emploi et ses outils (cv, lettres,entretien ...), les loisirs, les études, l'Europe et l'international, l'aide aux projets, les droits civils et professionnels, etc. C'est un lieu ouvert où les jeunes doivent pouvoir se sentir en confiance et repartir en ayant obtenu des réponses par une aide adaptée et personnalisée.

C'est aussi un lieu d'échanges qui doit aider les jeunes à acquérir plus d'autonomie, élargir leurs choix et favoriser leur capacité à penser et agir par eux-mêmes.

bij@cdcvalsdesaintonge.fr
www.valsdesaintonge.fr/bij

Le Printemps sera...

... cirque, en Vals de Saintonge

Pour la 5e année consécutive, l'A4 propose un projet cirque sur les Vals de Saintonge, en partenariat avec les communes, la Communauté de communes des Vals de Saintonge, les associations locales, les écoles...

Deux projets complémentaires animeront le territoire au printemps :
• un **chapiteau** à **Saint-Hilaire de Villefranche, Matha** et **Aulnay** avec la cie Les Baladins du miroir du 25 février au 26 mars.
• du **cirque de rue** : la cie La Main s'affaire sera en résidence à **Loulay, Bernay Saint-Martin** du 3 au 17 avril.

Pendant 7 semaines, les Vals de Saintonge vivront un temps fort culturel autour du cirque sous toutes ses formes.

A4 : 05 46 59 41 56 ou Cdc : 05 46 33 24 77
info@cdcvalsdesaintonge.fr

Permis de construire, déclaration préalable...

...Vals de Saintonge Communauté instruit vos dossiers

Depuis le 1er janvier 2015, l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols est assurée par les services de la Communauté de communes, pour le compte des communes membres. Cette mission, menée jusqu'ici par l'Etat, concerne l'ensemble des demandes de permis de construire, de démolir, d'aménager, les déclarations préalables ainsi que les certificats d'urbanisme.

Les communes restent compétentes pour la délivrance des autorisations d'urbanisme. La mairie demeure le guichet d'enregistrement de vos demandes, avant transfert à la Communauté.

Vous pouvez rencontrer les agents du service instructeur, sur rendez-vous, directement à la Cdc. Des permanences sont également organisées chaque semaine de façon alternative dans les communes pôles du territoire.

Sur notre site internet, retrouvez l'ensemble des formulaires d'urbanisme (demandes de permis de construire, déclaration préalable...).

05 46 33 67 24
www.valsdesaintonge.fr/instruction

L'Espace Info Énergie

Un lieu ressource pour vos économies d'énergie

Vals de Saintonge Communauté, vous propose depuis 2015 un Espace Info Énergie en partenariat avec l'association Défi Énergies 17.

Vous rénovez ? Vous construisez ? L'Espace Info Énergie peut vous aider dans vos démarches et notamment vous apporter des conseils neutres, indépendants et gratuits sur :
• les travaux d'économies d'énergie
• sur l'emploi des énergies renouvelables
• sur les aides financières...

L'Espace Info Énergie vient également à votre rencontre en proposant différentes animations sur le territoire. À venir notamment cet hiver : trois soirées thermographiques afin de découvrir les enjeux d'une isolation performante.

Retrouvez l'ensemble des animations 2015/2016 sur notre site internet.

Deux permanences, les 1er et 3e lundis de chaque mois de 14h à 18h, vous permettent de rencontrer un conseiller au siège de la Communauté de communes, 55 rue Michel Texier à Saint-Jean d'Angély.

Pour prendre rendez-vous : 05 46 33 67 97
www.valsdesaintonge.fr/energie

Les séjours Enfance-Jeunesse

Séjours d'hiver

En février 2016, deux camps neige sont proposés par les centres de loisirs de Vals de Saintonge Communauté, l'un destiné aux enfants à partir de 8 ans et l'autre pour les adolescents de plus de 13 ans.

06 33 58 04 51
www.valsdesaintonge.fr/sejour

Toutes les informations sur :
www.valsdesaintonge.fr · www.facebook.com/valsdesaintonge

Réalisation : Vals de Saintonge Communauté (2015) / Photos : Vals de Saintonge Communauté - Aerts & Planas Architectes - Fotolia

Vie municipale

Taillebourg, Journées Européennes du Patrimoine, samedi 19 et dimanche 20 septembre 2015

Cette année, la célébration des Journées Européennes du Patrimoine a été l'occasion d'accueillir, dans les anciennes salles voûtées du château, environ 450 personnes, quelque 200 visiteurs de plus que l'année dernière. Dans les jours suivants, les enfants de l'école François Rabelais de Taillebourg ont bénéficié d'une visite des lieux.

Le public a pu suivre les visites guidées des vestiges du château, participer à l'évènement artistique itinérant sur la Charente, se promener en calèche dans le parc et visiter les salles datant des 15e et 18e siècles. A l'intérieur des salles, plusieurs expositions et animations y ont été proposées : "La femme dans l'art roman" - exposition composée de 12 panneaux réalisés par la Région Poitou-Charentes; "L'Art au fil de la Charente" - exposition d'art contemporain et animations artistiques réalisées par "Les Embarqués"; "Les seigneurs de Taillebourg, 800 ans d'histoire" - exposition réalisée par la Commission Patrimoine-Mairie de Taillebourg.

Nous voulons remercier ici le collectif d'artistes "Les Embarqués", qui ont donné une nouvelle jeunesse aux anciennes salles du château avec leurs œuvres et animations artistiques, ainsi qu'aux bénévoles, membres de la Commission Patrimoine et personnel de la Mairie qui ont participé à l'organisation et le bon déroulement de ces journées.

Pour les prochaines Journées du Patrimoine nous accueillerons, entre autres, l'exposition "L'Hermione, frégate de la liberté", réalisée par la Région Poitou-Charentes en partenariat avec l'association Hermione - La Fayette. Et nous essaierons de compléter l'exposition permanente "Le château de Taillebourg et ses seigneurs, 800 ans d'histoire", présentée dans la petite salle voûtée du château, ainsi que de l'ouvrir au public pendant la période estivale.

L'aménagement de cette pièce a été un défi tout particulier pour une exposition permanente, étant donné le taux d'humidité exceptionnellement élevé des lieux. Les documents faisant partie de l'exposition ne peuvent pas être réalisés avec des matériaux traditionnels, comme le papier ou le carton, car ils se dégradent dans un très court laps de temps. Nous avons dû concevoir l'exposition comme si elle avait été présentée en extérieur, avec des panneaux imprimés sur supports spécifiques. Des travaux d'assainissement du côté extérieur des murs seront donc nécessaires pour préserver les anciennes salles.

L'Exposition permanente
"le château de Taillebourg et ses seigneurs, 800 ans d'histoire"

Dans une petite salle voûtée du château de Taillebourg, plusieurs panneaux et objets parlent de l'histoire du château et de ses seigneurs du 11e siècle au début du 19e siècle : de grands évènements y sont présentés, comme "La Bataille de Taillebourg" et ses multiples représentations (de Delacroix aux chocolats Poulain), mais aussi des faits moins connus, comme le passage du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle par Taillebourg ou les innombrables évènements se déroulant de l'an mille jusqu'à la Révolution française. Vous pourrez chercher, le long de la frise chronologique, quand Richard Cœur de Lion siégea le château avec des trébuchets ou bien qui était le premier pèlerin taillebourgeois à partir vers Saint-Jacques de Compostelle au 15e siècle.

Et dans la famille de Coëtivy, connaissiez-vous le fils, Charles ? : né à Taillebourg en 1464, fils d'Olivier de Coëtivy et de Marie de Valois (fille du roi Charles VII et d'Agnès Sorel). Marié avec Jeanne d'Orléans, tante du roi François Ier, il écrit un livre dédié au comte d'Angoulême où il mentionna et représenta le château de Taillebourg.

Il nous laisse ainsi la plus ancienne illustration connue du château, conservée aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de France.

illustration du château au 15e siècle, BnF

Dans cette enluminure un peu fantaisiste, on reconnaît la tour d'angle du château avec ses canonnières (visibles encore aujourd'hui à l'intérieur de la tour).
A gauche, l'ancienne chapelle du château est surmontée des blasons des Coëtivy (fascé d'or et de sable couleur noir) et des Valois (azur aux trois fleurs de lys) avec à sa fenêtre probablement les jeunes mariés, Charles et Jeanne.

Projet Trame Verte et Bleue : un verger patrimonial pour Taillebourg !

Vendredi 4 décembre, dès 14h, les 40 élèves de cycle 3, leurs enseignants, quelques conseillers municipaux et personnes de la commission paysage, accompagnés d'Eric Lavie, jardinier municipal et de David Olliveau, animateur de Prom'Haies*, se retrouvaient sur la terrasse du château pour planter les arbres du verger.

Auparavant, diverses étapes avaient permis de réfléchir à l'implantation du verger, au choix des arbres en fonction de divers critères, exposition et esthétique de l'espace, ceci en décembre 2014 puis finalisation du projet et envoi du dossier à la région au printemps, piquetage et préparation du sol en novembre.

Enfin, ce 4 décembre, les enfants par groupes de 4 ou 5 accompagnés d'un adulte ont creusé le trou, planté l'arbre désigné et placé le tuteur... Pas une mince affaire, quand on a entre 8 et 10 ans ! Et ceci répété 4 à 5 fois entre le temps scolaire et le temps péri-scolaire. A 16h30 les 37 arbres fruitiers étaient en place !

Le matin même, chacune des deux classes de CE2, CM1 et CM2 avait profité d'une animation sur le rôle de l'arbre et de la haie, sur les particularités des arbres fruitiers et sur la technique de plantation, temps de connaissance apporté par Ollivier.

Mais ce n'était pas fini ! Le jeudi 9 décembre, les enfants de GS CP de la classe de Mme Curaudeau plantaient la haie de petits fruits sous la houlette d'Eric Lavie.

Espérons que ces pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, abricotiers, pêchers, amandiers, tous espèces anciennes vivront longtemps et permettront la transmission entre les jeunes qui les ont plantés et leurs enfants futurs.

En attendant le temps de la récolte, en mars ou avril prochain, une exposition des travaux réalisés par les élèves de toute l'école devrait avoir lieu ainsi que des séances d'apprentissage du greffage pour les CM.

Chaque enfant de l'école aura appris, ainsi, l'importance des arbres dans la préservation de la nature dans leur environnement.

Nadine Ganthy

** Prom'Haies : association régionale de promotion de l'arbre et de la haie dans la région Poitou-Charentes. Site : www.promhaies.net*

Les plantations

Ils ont commencé par faire des groupes. J'étais avec Célia, Lilian, Lisa. Au début c'était dur mais après avec la grosse pelle c'était mieux. Avec mon groupe nous avons planté deux arbres. Il y a exactement 6 étapes : la première c'est de creuser, la deuxième on vérifie si l'arbre rentre, la troisième est presque la plus facile, on pose le tuteur à l'ouest, la quatrième on rebouche, la cinquième consiste à mettre l'élastique en 8 entre l'arbre et le tuteur, pas n'importe comment, et enfin nous dansons serrés près de l'arbre en tassant avec les pieds. C'était un amandier et un pommier. Plus tard je serai heureuse de voir l'évolution. *Héloïse, CM1*

Nous avons planté des arbustes.
Les arbustes sont des petits arbres.
Ce sont des arbousiers et des cassissiers.
(texte écrit et tapé par les GS CP)

Vie Associative

AAPPMA

La Gaule Charentaise

Amis pêcheurs, bonjour !

En cette nouvelle année, tout notre Conseil d' Administration vous présente ses vœux pour 2016.

Lors du dernier bulletin, nous vous annoncions notre réunion Assemblée Générale Élective. Celle-ci a bien eu lieu le 27 novembre 2015. Notre CA se compose maintenant de treize membres et a reconduit dans leur fonction les personnes du bureau de ces deux dernières années Celui-ci est élu pour les cinq ans à venir. Trois nouveaux pêcheurs, donc membres actifs, font partie de ce nouveau CA.

Les nouvelles cartes de pêche pour 2016 sont délivrées depuis le 15 décembre 2015.
Vous pouvez vous les procurer directement de chez vous sur le site internet cartedepeche.fr ou vous rendre chez nos dépositaires. Effectivement pour cette nouvelle saison, deux nouveaux dépositaires nous ont rejoint et nous les en remercions.
Vous pouvez donc prendre votre ou vos cartes de pêche sur notre AAPPMA La Gaule Charentaise maintenant au :

Café Restaurant de la Gare à Taillebourg
Bar Tabac L' Aqueduc Romain Le Douhet
VIVAL Bussac S/Charente

Notre Assemblée Générale Annuelle habituelle se déroulera le

VENDREDI 22 JANVIER 20H30 - SALLE DE TAILLEBOURG

Nous vous espérons nombreux et nous souhaitons pouvoir compter sur certains d'entre vous pour nous rejoindre dans nos actions ou peut-être compléter notre CA.

Cette réunion sera aussi l'occasion de vous parler de certains changements sur la réglementation de pêche qui aura lieu dans l'année. En effet, divers décrets doivent sortir en 2016, modifiant diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la pêche en eau douce adoptées en Assemblée Générale de la FNPF.
Cette réunion sera aussi l'occasion d'échanger autour du verre de l'amitié et de la traditionnelle galette des rois.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous souhaitons une nouvelle bonne saison de pêche.
N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements.

Pour nous contacter :

Notre site : www.lagaulecharentaise17.fr
Notre e-mail : lagaulecharentaise@gmail.com
Facebook : www.facebook.com/lagaulecharentaise
Notre téléphone : 05 46 91 82 13.

L'école de musique de l'A.D.M.S.

L'école de musique de l'A.D.M.S. agréée par le Conseil Général de la Charente Maritime, dispense sur la commune de TAILLEBOURG, des cours de formation musicale et d'instruments (guitare, flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, cor d'harmonie, trombone et tuba) depuis 1986. Les autres instruments comme le piano, le violon, l'alto, le violoncelle, la contrebasse, la flûte traversière, la batterie et le chant sont enseignés sur d'autres communes.
L'école de musique de l'ADMS fêtera ses 30 ans la semaine du 16 au 21 mai 2016 avec ses 300 élèves, musiciens et choristes.

Voici quelques rendez-vous organisés par l'ADMS :
16 janvier : BURIE - 20h00, repas dansant de l'Orchestre d'Harmonie
06 février : MIGRON - 20h45 - Concert vents
12 mars : SONNAC - 20h30 - Concert Rétina chorale
19 mars : NANTILLÉ - 20h00 - Soirée Paëlla
23 mars : ST JEAN D'ANGÉLY - 14h30 - Concert chorales
14 mai : LE DOUHET -18h30 - 3ème Marche-Repas
16 mai au 20 mai : 30 ANS - Concerts élèves, toutes disciplines confondues à ANNEPONT, BUSSAC/CHARENTE, ST VAIZE, AUMAGNE, FONTCOUVERTE, LA FRÉDIERE, BERCLOUX
21 mai : 30 ANS - ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE - Concert autour de la pratique collective avec un Orchestre d'Harmonie d'anciens élèves
28 juin : JUICQ - 21 h00, concert de fin d'année (ensemble de clarinettes et flûte traversière, sextuor de saxophones, ensemble de flûtes à bec et percussion, orchestre d'harmonie et chorale)
23, 25 juin et 1er, 2 juillet - Concerts-rencontres d'Orchestre d'Harmonie Junior et à cordes à ST JEAN D'ANGÉLY, MATHA, ECOYEUX et ST SAVINIEN.

Si vous êtes intéressé par la musique, l'Orchestre d'Harmonie, de musiques traditionnelles, à cordes, l'atelier rock ou les chorales enfants et adultes, contactez Manuel AUDIGE (Directeur) au 06 77 93 04 09

Association de parents d'élèves

Mesdames, Messieurs, Parents d'élèves, Habitants de Taillebourg,

Le premier semestre de notre association a connu un fort succès, les membres de l'association ont été agréablement surpris par le taux élevé de participation à nos différentes manifestations.

Nous remercions tous les parents d'élèves, les membres, ainsi que les municipalités, sans lesquels notre association n'aurait pu prospérer ainsi.

L'ATEPE vous présente ses meilleurs voeux pour cette nouvelle année 2016, et vous attend nombreux lors de nos futures manifestations, qui nous l'espérons, connaitront le même succès :

- Le samedi 23 janvier 2016, Soirée "Ludothèque", à partir de 18h, jusqu'à 23h à la salle des fêtes de Taillebourg : Soirée gratuite pour enfants et adultes, autour de divers jeux (en bois ; de société ; espace petite enfance ...) Restauration payante sur réservation auprès de la présidente Mme Bernet : 06.12.93.07.93.
- Le samedi 6 février 2016, Carnaval, à partir de 14h, à la salle des fêtes d'Annepont : Défilé dans les rues, suivi d'un gouter (2 €), animation autour de M. Carnaval.
- Le samedi 9 avril 2016, Chasse aux oeufs, dans le parc du Château de Taillebourg : Chasse aux oeufs (en plastique) suivi d'un goûter payant.
- Le samedi 21 mai 2016, Loto des enfants, à la salle des fêtes de Taillebourg : loto spécial pour les enfants de tous âges, buvette sur place.
- Et aussi tous les 1er jeudis de chaque mois, une vente de viennoiseries organisée à la sortie de l'école à 15h30 et 16h30.

Nous restons à votre disposition, pour toutes informations supplémentaires, sur notre adresse mail : atepe.17350@gmail.com et vous pouvez suivre nos actualités sur notre site Internet à l'adresse suivante : http://atepe17350.wix.com/atepe ou encore sur notre page Facebook : atepe "Annepont Taillebourg ensemble pour les enfants".

Meilleurs Voeux, Amicalement,

ATEPE
Annepont Taillebourg
Ensemble Pour les Enfants

SOCIETE SPORTIVE DE TAILLEBOURG

Société Sportive de Taillebourg

Bonjour à tous

La 42ème édition des 21km de Taillebourg se courra le dimanche 6 mars 2016 avec comme d'habitude un départ à 14h30.

Afin que la course se déroule bien, il nous faut recruter des signaleurs et pour se faire, nous faisons une réunion le vendredi 15 janvier dans la salle des fêtes de Taillebourg à 20h45.
Pour être signaleur, il faut avoir 18 ans minimum et être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité. Nous recherchons également des personnes pour les postes de ravitaillement, là aucune condition particulière n'est demandée.

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez me contacter
Erable Ludovic 05 46 93 79 84.

La section gym, quant à elle, est en pleine forme !

Grâce à Nathalie, notre sympathique prof de gym, les cours sont variés et dynamiques, tout en musique et dans la bonne humeur.
Nous sommes pour le moment une quinzaine de participants homme et femmes de tout âge.
N'hésitez pas à venir nous rejoindre même en cours d'année.
La première séance dite "découverte" est gratuite !!
Alors pour franchir le pas, venez avec une amie ou un ami.

Les cours de gym sont donnés une fois par semaine, sauf pendant les vacances scolaires, le jeudi soir de 19h30 à 20h30 à la salle des fêtes de Taillebourg.

Inscription et informations :
Maryse : 06.10.07.27.77

De la part de toute l'équipe de l'association

Nous vous souhaitons à tous une bonne année 2016.

Association '' Société Sportive de Taillebourg '' fondée en 1946. Elle a été déclarée à la sous-préfecture de St-Jean d'Angély, sous le n°32, le 15 juin 1946 (journal officiel du 5 juillet 1946). L'association a reçu l'agrément ministériel le 26 août 1949 sous le n°5553. Elle a son siège social à : Maison du Parc, parc du château, 17350 Taillebourg

Nos P'tits Loups

L'équipe de nos p'tits Loups se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2016, de la réussite dans vos projets professionnels et une excellente santé.

Une nouvelle année démarre et toujours plein de projets.
Commençons par notre soirée "années 80" le samedi 13 février 2016, avec restauration rapide, entrée libre, buvette, à partir de 20h00.

Nous vous attendons nombreux à cette manifestation.

Le président
M. BRODU-FERRAND Stéphane

Renseignements utiles

MAIRIE
2 place du Marché
Tél. .....05 46 91 71 20 - Fax 05 46 91 79 42
Mail : taillebourg@mairie17.com
Horaires d'ouverture :
Lundi de 13 h 30 à 17 h.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h
Samedi (1er et 3ème du mois) de 9 h à 12 h

ECOLE PRIMAIRE
Parc du Château
Tél. 05 46 91 77 49

ECOLE MATERNELLE
Parc du Château
Tél. 05 46 91 80 94
www.ecole.taillebourg.net

RESTAURANT SCOLAIRE
Tél. 05 46 91 91 81

RECREOBUS
http://recreobus.free.fr
Mail : recreobus@wanadoo.fr
Tél. 05 46 90 84 88

RESPONSABLES COMMISSIONS MUNICIPALES
Coordonnées téléphoniques à la Mairie
Commission budget finances
Philippe Ganthy
Commission du personnel municipal
Bruno Chevalier
Commission des affaires scolaires
Philippe Ganthy
Commission CCAS, banque alimentaire
Maryse Beaubeau
Commission circulation et aménagements routiers
Gérard Gallais
Commission parcelles, dépendances
et bâtiments communaux
Gérard Gallais
Commission du patrimoine paysager
et des espaces naturels
Babette Richaud
Commission du patrimoine architectural et urbain
Daniel Arroyo-Bishop
Commission du commerce, artisans, artisanat
Guillaume Covela-Rodriguez
Commission voirie, agriculture
Fabrice Guillot
Commission tourisme, communication
Sylvie Albert
Commission des activités de plein air et sportives
Emannuelle Guiberteau
Commission associations, fêtes, repas
et commémorations
Maryse Beaubeau
Commission du bulletin municipal et site internet
Dany Chenet

AGENCE POSTALE COMMUNALE
Place du Marché
Tél. 05 46 98 40 02
Horaires d'ouverture :
Lundi de 13 h 30 à 17 h, mardi au vendredi
de 8 h 45 à 12 h 30, samedi de 9 h à 12 h.

SMICTOM
Tél. 05 46 07 16 66
COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES
Sacs noirs : tous les jeudis à partir de 6 h
Sacs jaunes : tous les 15 jours, semaines vertes
(semaines impaires) le mardi, à partir de 18 h
DECHETTERIE, pour les encombrants
Rue du Chateau d'Eau, Jamette 17350 ST-SAVINIEN
Fermée les mercredis matin, les jeudis toute la journée, ainsi que les dimanches et jours fériés

POMPIERS.....18
SAMU..... 15
GENDARMERIE 17
ou Saint-Savinien 05 46 90 20 18
ou Saint-Jean-d'Angély.....05 46 32 04 27
CENTRE ANTI-POISON 05 56 96 40 80

CABINET MEDICAL
MEDECINS : MM Battesti et Seguin
Tél 05 46 91 72 65
INFIRMIERE : Mme Annick Marandet
Tél 06 70 84 93 12
MASSEUR-KINESITHERAPEUTE : M Bellorgey
Tél 05 46 91 72 65

CABINET D'INFIRMIERS
M Vincent Thomas, Mmes Laëtitia Beaurin et Estelle Loret
Tél 05 46 91 78 17/06 09 77 76 09

PHARMACIE CHAMPION
Tél 05 46 91 71 35
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h 30, le samedi de 9 h à 12 h 30

Les artisans et commerçants

RESTAURANTS

Auberge des Glycines
4, quai des Gabariers - Tél.....05 46 91 81 40
Ouvert tous les jours, sauf lundi midi

Les Quais de Taillebourg
Route de la Brossardière - Tél. 05 46 91 73 28
Ouvert de Pâques à fin octobre, de 10 h à 2 h du matin

Restaurant de la Gare
24, rue de la Gare - Tél. 05 46 91 44 22
Ouvert tous les jours, de 7 h à 2 h du matin,
sauf dimanches et jours fériés de 9 h à 2 h du matin

CAMION PIZZA LA VAIZIENNE
Place de la Charente - Tél. 06 68 79 11 47
Le samedi à partir de 17 h

MAISON D'ALIENOR Chambres d'hôtes
37, rue Aliénor d'Aquitaine
Tél. .....06 62 37 76 73 ou 06 70 46 79 15
Mail : maisondalienor@hotmail.fr
www.maison-dalienor.com

LA PETITE EPICERIE
Place du Marché - Tél. 05 46 91 28 54
Horaires d'ouverture : lundi de 9 h à 13 h et de 15 h 45 à 19 h 30, mardi, vendredi et samedi de 8 h 15 à 13 h et de 15 h 45 à 19 h 30, mercredi et jeudi de 8 h 15 à 13 h, dimanche et jours fériés de 9 h à 13 h

BOULANGERIE
Rue Aliénor d'Aquitaine - Tél. 05 46 95 34 63
Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 7 h 30 à 13 h et de 15 h 30 à 20 h.

TABAC-PRESSE
Rue Aliénor d'Aquitaine - Tél. 05 46 91 70 89
Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 7 h 30 à 12 h 30 et de 16 h à 19 h 30. Dimanche et lundi de 7 h 30 à 12 h 30.

SALON DE COIFFURE-VISAGISTE DEL'COIFF
Rue Aliénor d'Aquitaine - Tél..... 05 46 91 70 71
Horaires d'ouverture : du mardi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Vendredi journée continue.

TAXI DE L'ATLANTIQUE
Place de la Charente. Tél. 06 59 11 55 02

CONCEPTION GRAPHIQUE - Assimeau Céline
4, rue des Violettes
Tél. .....05 46 92 37 88 ou 06 20 50 05 21

PAYSAGISTE - APICULTEUR
M. Ponceau et Mme Durousseau
Tél. .....05 46 91 81 15 ou 06 83 89 24 68

UN JARDIN DE MARC
Paysagiste qualifié :
entretien, taille, engazonnement, plantations
5, rue du Port
Tél. ..... 06 84 72 17 97 ou 05 46 97 64 91

“AU TRAIT BIO”
Production de légumes vente directe,
œufs et fruits
D 114, entre Taillebourg et Saint-Savinien
Tél. .....06 01 91 46 90 ou 06 60 91 91 28
autraitbio@gmail.com

TAILLEBOURG AUTOMOBILE
Mécanique, carosserie, peinture
8, route de Saint-Savinien
Tél. .....05 46 91 71 71 ou 06 89 27 77 11
Mail : taillebourgauto@orange.fr

CARGO PNEUS
1, route d'Annepont - Tél. 05 46 96 22 19
Mail : car.go.pneus@cegetel.net

COUVREUR AMP BESSON
18, rue de l'Etang
Tél. .....05 46 91 70 64 - Fax 05 46 90 05 37

CARRELAGE - MOSAIQUE L.C.M.
Neuf et rénovation - Intérieur/Extérieur
5A, rue des Chaumes. 06 02 27 69 22

PEINTRE - VITRIER - FAÇADIER - REVETEMENT DE SOL - PLAQUISTE Stéphane NEMPONT
4 bis, rue de la Brossardière (village)
Tél. .....06 63 12 94 35 ou 06 60 17 14 94

2016
Belle et Heureuse Année !!!
Santé
Bonheur
Amour
Réussite ...